

CRÉATION
ÉCOLOGIE
STATUT
DROIT D'AUTEUR
IA
RECONNAISSANCE

LES ÉTATS GÉNÉRAUX
DE LA PHOTOGRAPHIE

RAPPORT 2024

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
Les États généraux, de 1981 à 2024	7
Un métier de plus en plus précaire	8
Un moment propice à la mobilisation	9
Six thématiques mises en avant	9
 PARTIE 1	
AGIR COLLECTIVEMENT	11
La Maison de la Photographie	
 1.1. UNE MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE POUR RASSEMBLER L'ÉCOSYSTÈME	13
Une Maison de la Photographie	13
Métier, profession, écosystème : à quelle échelle agir ?	14
Définir le périmètre de l'écosystème	16
 1.2. UNE MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE POUR ÉQUILIBRER LE RAPPORT DE FORCE	18
Un rapport de force inégal avec les commanditaires	18
L'action collective	19
Faire l'interface avec les autres secteurs de l'art et de la culture	19
 1.3. UNE MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE POUR INFORMER, FORMER ET ACCOMPAGNER	21
Les difficultés à accéder à l'information et leurs conséquences	21
Former au métier de photographe	22
Accompagner la création photographique	22
 1.4. UNE MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE POUR VALORISER LA PHOTOGRAPHIE	24
Faire comprendre la valeur de la photographie	24
Rendre le travail photographique visible aux yeux des commanditaires et des publics	25
Informier pour agir : campagnes et formations	26
Valoriser la scène française de la photographie	27
 CONCLUSION : LA MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE	28

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 2

VIVRE DE SON TRAVAIL

Le respect du droit d'auteur dans la photographie

2.1. FAIRE RESPECTER SES DROITS	29
Un cadre législatif mal connu	31
Des difficultés à faire respecter la loi	32
Former : Un travail de pédagogie autour du droit d'auteur	34
Responsabiliser : Chartes et Labels	35
2.2. UNE ANALYSE PAR SECTEUR : DÉFIS ET PROPOSITIONS	36
La presse	36
Les festivals et les expositions	37
Les appels d'offres	38
L'édition de livres de photographie	39
2.3. LA RÉGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE	40
IA et partage de la valeur	40
Réglementations existantes sur l'IA	40
Rendre la mise en œuvre de l' opt-out applicable	41
Revenir à l' opt-in	42
Domaine public payant et copie privée	42
CONCLUSION DE LA PARTIE 2	44

PARTIE 3

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

Accompagner l'adaptation du
métier de photographe

3.1. LA PLURIACTIVITÉ ET LES STATUTS	47
Les statuts des photographes	47
Les réalités de la pluriactivité	47
Aménager les règles autour de l'artiste-auteur	49
3.2. ACCOMPAGNER LA CRÉATION	51
Faire comprendre l'importance de la recherche en création photographique	51
Une recherche non rémunérée et coûteuse pour les photographes	51
L'allocation-recherche	52

TABLE DES MATIÈRES

3.3. PHOTOGRAPHIE ET ÉCO-RESPONSABILITÉ	54
L'écologie, préoccupation centrale pour l'écosystème de la photographie	54
Quantifier l'impact écologique de la photographie	54
Écologie et production d'images	55
Écologie et circulation des œuvres	56
Écologie et conservation	56
3.4. FAIRE RENTRER L'IA DE MANIÈRE MAÎTRISÉE DANS L'ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE	58
Le métier de photographe à l'époque de l'IA générative	58
Images, photographies, œuvres ?	59
IA et éthique de l'information	59
IA et écologie, des questions étroitement liées	60
CONCLUSION DE LA PARTIE 3	61
CONCLUSION	62
ANNEXES	64
Les structures associées aux États généraux de la Photographie	65
Calendriers	69
Les Soutiens financiers des États généraux de la Photographie	70
Les ateliers thématiques	71
Les tables-rondes	76

INTRODUCTION

Les États généraux, de 1981 à 2024

Un métier de plus en plus précaire

Un moment propice à la mobilisation

Six thématiques mises en avant

INTRODUCTION

Face aux nombreux enjeux du secteur de la photographie et dans le but d'améliorer son développement comme de stimuler son rayonnement, depuis 2021 plusieurs acteurs se sont engagés ensemble, à l'initiative de l'association des Filles de la Photo, pour l'organisation d'États généraux de la Photographie.

Ce programme prospectif s'est donné pour objectif de formuler un état des lieux du secteur, de mettre en lumière les thématiques et enjeux importants pouvant être associés à ses différents acteurs, et de tenter collectivement de formuler des préconisations ou des perspectives. Il a pour but d'englober tous les maillons d'un environnement qui va du photographe à tous les utilisateurs ou diffuseurs d'images.

À la suite des résultats de l'enquête menée en 2021 auprès des acteurs et actrices de la photographie dont les résultats ont été présentés aux Rencontres d'Arles en 2022, le comité de pilotage des États généraux de la Photographie a organisé en 2023 et 2024 des ateliers de réflexions thématiques sur les enjeux majeurs identifiés. Les résultats de ces travaux ont été partagés les 18 et 19 mars à l'ADAGP à Paris lors de la restitution publique des États généraux de la Photographie.

Quelques chiffres clés des États généraux de la Photographie :

- les premiers États généraux de la Photographie depuis 43 ans
- 8 structures impliquées
- 3 années de travail
- plus de 500 répondants à l'enquête en 2021
- plus de 100 personnes aux ateliers de travail en 2022 et 2023
- 2 journées de restitution, 6 tables-rondes, 40 intervenant·es en 2024
- des centaines de personnes, sur place et en ligne

INTRODUCTION

Les 18 et 19 mars 2024, les acteurs et actrices de la photographie étaient conviés à deux journées de tables rondes organisées dans le cadre des États généraux de la Photographie. Le projet, porté par huit structures professionnelles et associatives, mobilise **tous les acteurs de l'écosystème de la photographie pour réfléchir et agir collectivement**. Depuis les premières initiatives en 2019 et le lancement des États généraux en 2021, l'Union des Photographes Professionnels (UPP), l'ADAGP, les Agents Associés, le CLAP, les Filles de la Photo, France PhotoBook, le réseau Diagonal et la SAIF coordonnent un travail de diagnostic, d'analyse et d'action autour des défis contemporains de la photographie.

Les deux journées de tables rondes constituent l'**aboutissement de plusieurs années de travail**. L'enquête menée en 2021 auprès des acteurs de la photographie a donné lieu à un rapport, publié en 2022, qui identifie les préoccupations et rassemble les témoignages des photographes sur l'évolution de leurs pratiques. En 2023, les États généraux ont organisé six ateliers réunissant des professionnels de la photographie autour de thématiques stratégiquement importantes. Chaque atelier a produit une synthèse dont le diagnostic et les pistes d'action ont été présentés lors des tables rondes devant un public varié et nombreux.

Les États généraux, de 1981 à 2024

Les États généraux de la Photographie s'inscrivent à la fois dans une histoire longue et dans une actualité critique pour la photographie. Dans une histoire longue, d'abord, dans la mesure où **le projet s'inscrit dans le prolongement des premiers États généraux de la Photographie organisés en 1981**. Coordinée par Bernard Perrine, photographe, journaliste, co-fondateur et directeur des Rencontres d'Arles, cette première rencontre des acteurs de la photographie française est menée avec le soutien du Ministère de la Culture¹. Elle rassemble des personnalités issues de différents métiers et domaines de l'écosystème : galeristes, directeurs et directrices de galeries, photographes, éditeurs et éditrices, critiques, représentants et représentantes d'institutions et de groupes professionnels.

Les États généraux de 1981 abordaient quatre thématiques centrales pour la promotion de la photographie dans une période de structuration de la scène française. Ses commissions se sont penchées sur les enjeux de la mémoire et du patrimoine, sur l'enseignement et la formation, sur la reconnaissance du statut d'œuvre et le respect

¹ « La photographie, une priorité culturelle (1985-1981) », G. Morel, 2006, in *Le photoreportage d'auteur : L'institution culturelle de la photographie en France depuis les années 1970*, CNRS Éditions.

INTRODUCTION

du droit d'auteur dans la photographie, et sur les dynamiques de la création et de la diffusion des photographies. Les similarités avec les thématiques des États généraux de 2024 montre que **ces sujets restent structurants pour l'ensemble de la filière.**

Un métier de plus en plus précaire

Dans la table ronde d'introduction, les représentants des structures coordinatrices rappellent l'importance de ces premiers États généraux, mais aussi le besoin renouvelé pour les acteurs de la photographie de se concerter pour affronter les transformations majeures des quarante dernières années. **Le retour des États généraux est révélateur des crises et des difficultés traversées par le milieu de la photographie.** Il est significatif que l'initiative soit lancée en 2021, dans la foulée du début de la pandémie de covid-19 et des effets dévastateurs des premiers confinements sur l'économie de la photographie. S'y ajoutent, au cours des dernières années, les effets structurels de la récession et de l'inflation qui affectent des métiers de l'art et de la culture déjà fragilisés².

La situation des photographes se dégrade, et avec elle la situation des métiers liés à la photographie. L'enquête du CLAP « Quelles rémunérations pour les Photographes ?³ », publiée en janvier 2024, relève la baisse des revenus des photographes sur les dix dernières années. Seul un cinquième des photographes interrogés n'indiquent pas de baisse de revenus, et les deux tiers déclarent un revenu inférieur à 20 000 € par an. Cette situation est ancienne : en 2015, les auteurs du rapport de l'enquête « Le Métier de photographe » Vauclare et Debeauvais relèvent que 43% des photographes gagnent moins de 15 000 € par an.

La précarité des photographes est endémique et ses conséquences sont dramatiques. Dans l'enquête menée par les structures qui coordonnent les États généraux en 2021⁴, les photographes décrivent la difficulté à vivre dignement d'un métier « très instable, compétitif et précarisé ». La crise sanitaire a entraîné

² « Revenus d'activité et niveaux de vie des professionnels de la culture », M. Gouyon, 2015, *Culture Chiffres*. <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres2023-2007-/Revenus-d-activite-et-niveaux-de-vie-des-professionnels-de-la-culture-CC1-2015->

³ « Quelles rémunérations pour les photographes ? », Comité de Liaison et d'Action pour la Photographie, 2024, <https://leclap.org/actions/quelles-remunerations-pour-les-photographes>

⁴ « Une enquête nationale à destination de tous les acteurs de la photographie : quels constats ? », États généraux de la Photographie, 2022, https://reseau-diagonal.com/sites/default/files/rapport-enquete-etats_generaux_de_la_photographie.pdf

INTRODUCTION

un effondrement de la rémunération et une dégradation des conditions de vie dans le milieu de la photographie. **Les récits de vie collectés lors de l'enquête reflètent la gravité de la situation** : « Arriver à 50 ans et se retrouver au RSA est juste une humiliation... J'ai été obligé de vendre ma maison dans laquelle j'avais vécu et je travaillais depuis 22 ans ; est-ce suffisant comme impact de cette crise sanitaire sur ma vie et ma pratique de la photographie ? »

Un moment propice à la mobilisation

En cette période de crise, **les initiatives collectives se multiplient**. La table ronde d'introduction resitue d'ailleurs l'émergence des États généraux dans un contexte de mobilisation collective des acteurs de la photographie. Le projet rassemble des structures associatives et professionnelles déjà très actives dans la défense des photographes et de l'écosystème et qui ont collaboré sur d'autres projets. C'est par exemple le cas des E-lectures des Filles de la Photo, projet organisé en partenariat avec d'autres structures qui s'associeront plus tard au sein des États généraux. Autre signe des temps : le lancement d'un Parlement de la Photographie en 2019, instance annuelle de concertation mise en place par le Ministère de la Culture. Les États généraux de 2024 répondent à **un besoin d'action collective face à l'actualité récente, mais aussi face aux transformations de fond et aux défis structurels de l'écosystème**.

Six thématiques mises en avant

Les journées du 18 et 19 mars constituent l'aboutissement d'une démarche menée sur plusieurs années : d'abord, la conduite d'une **enquête** auprès des acteurs de l'écosystème et des photographes en 2021 et la restitution de ses résultats en 2022 ; puis l'organisation d'**ateliers** de réflexion sur six thématiques (le droit d'auteur, la création, les statuts, la reconnaissance, l'écologie et l'intelligence artificielle⁵) avec la participation de quatre-vingts professionnels et la production de synthèses⁶, tout au long de l'année 2023 ; enfin, la tenue de deux journées de **tables rondes**⁷ autour de la restitution des ateliers début 2024. Cette restitution

⁵ Dans ce rapport, l'abréviation « IA » désigne les intelligences artificielles génératives et spécifiquement les outils qui génèrent des images à partir de prompts, ou descriptions écrites, comme Mijourney, Dall.E ou Stable Diffusion.

⁶ Voir les [annexes](#) pour les synthèses des ateliers de travail.

⁷ Voir les [annexes](#) pour le programme détaillé des journées.

INTRODUCTION

joue un rôle central dans la démarche des États généraux. Il s'agit d'un temps d'échange entre les acteurs de la photographie, un moment d'expression des idées et d'appropriation collective des réflexions, qui marque le passage du moment du diagnostic à celui de l'action concertée.

Ce rapport présente les **propositions mises en avant par les États généraux de la Photographie**. Il synthétise les résultats d'échanges et de réflexions menées durant trois années auprès de centaines de professionnels dans le cadre de l'enquête, des ateliers, des tables rondes, ainsi que des informations issues des rapports, enquêtes et travaux scientifiques récents sur le monde de la photographie. Il ne s'agit pas ici d'une feuille de route mais d'une base de travail autour de laquelle les acteurs et actrices pourront dialoguer pour penser et mettre en œuvre le futur de notre écosystème.

Le rapport est structuré en **trois grands axes** qui correspondent aux préoccupations et propositions principales identifiées lors des États généraux : (1) agir collectivement au sein d'une Maison de la Photographie, (2) vivre dignement de son travail avec une meilleure protection des droits d'auteur, et (3) créer un écosystème soutenable en accompagnant les transformations du métier de photographe.

PARTIE 1 AGIR COLLECTIVEMENT

La Maison de la Photographie

1.1. Une Maison de la Photographie pour rassembler l'écosystème

Une Maison de la Photographie
Métier, profession, écosystème : à quelle échelle agir ?
Définir le périmètre de l'écosystème

1.2. Une Maison de la Photographie pour équilibrer le rapport de force

Un rapport de force inégal avec les commanditaires
L'action collective
Faire l'interface avec les autres secteurs de l'art et de la culture

1.3. Une Maison de la Photographie pour informer, former et accompagner

Les difficultés à accéder à l'information et leurs conséquences
Former au métier de photographe
Accompagner la création photographique

1.4. Une Maison de la Photographie pour valoriser la photographie

Faire comprendre la valeur de la photographie
Rendre le travail photographique visible aux yeux des commanditaires et des publics
Informer pour agir : campagnes et formations
Valoriser la scène française de la photographie

Conclusion : La Maison de la Photographie

PARTIE 1 AGIR COLLECTIVEMENT

L'action collective est une thématique centrale des journées des 18 et 19 mars. L'ambition affichée des États généraux est de construire une instance de coordination des acteurs de la photographie autour de la défense du métier de photographe et des métiers qui accompagnent le parcours des photographes. Les États généraux proposent la création d'une Maison de la Photographie pour rassembler l'écosystème (1.1.), équilibrer les rapports de force (1.2.), informer, former et accompagner les acteurs (1.3.) et valoriser la photographie (1.4.).

MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE

- une réponse à plusieurs défis actuels de la photographie
- une Maison ouverte à tous les acteurs de l'écosystème
- une plateforme de ressources
- un lieu de rencontres
- un espace pour l'action collective
- un lieu virtuel et physique
- un modèle itinérant et collaboratif
- un outil pour valoriser ce qui existe et inventer ce qui reste à faire
- un moyen de rendre le monde de la photographie plus lisible et plus accessible
- un projet de valorisation et de célébration de la photographie

PARTIE 1
AGIR COLLECTIVEMENT1.1. UNE MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE POUR RASSEMBLER
L'ÉCOSYSTÈME

Une Maison de la Photographie

La Maison de la Photographie est une des principales propositions portées par les États généraux. Lieu de rencontres entre professionnels de l'écosystème pour accompagner la création, la Maison de la Photographie serait aussi une plateforme de ressources, de financements, de sensibilisation et de pédagogie autour des enjeux de l'image sur des sujets aussi divers que le droit d'auteur, la désinformation ou la valorisation de la photographie auprès du grand public. La proposition émerge en réponse aux défis identifiés lors de plusieurs ateliers, en particulier ceux consacrés à la reconnaissance et à la création.

Dès l'enquête de 2021 auprès des photographes, l'idée d'un lieu commun aux différents métiers et organisations de l'écosystème de la photographie apparaît. Les répondants imaginent ainsi « une entité à créer et qui inclut les représentants des différentes associations, syndicats de la profession. Les photographes conçoivent ce lieu comme le prolongement des États généraux, « un bon exemple de ce qu'il faut faire. Agir collectivement avec un même projet. »

Le projet d'une Maison de la Photographie est repris dans plusieurs ateliers. Les professionnels des ateliers sur la reconnaissance et sur la création relèvent **l'éparpillement des informations et des ressources qui fragilise l'écosystème de la photographie**. Une Maison de la Photographie répondrait à ce manque. Les professionnels de l'atelier sur la reconnaissance imaginent un guichet unique qui offre un soutien à toutes les étapes et dans tous les domaines : création, exposition, édition, éducation à l'image, etc. Ce guichet unique pourrait s'inspirer dans certains de ses fonctionnements collégiaux de ce que fait aujourd'hui le Centre national du Cinéma (CNC) pour la filière cinématographique française. La Maison de la Photographie permet de mettre en contact les acteurs de l'écosystème de la photographie pour multiplier les opportunités professionnelles. Elle a aussi pour ambition de fournir des moyens d'action et de faciliter l'action collective face aux défis économiques, juridiques et techniques que les acteurs de l'écosystème rencontrent dans leurs pratiques. L'atelier sur la création donne une triple mission à cette Maison de la Photographie : **savoir**, c'est-à-dire cartographier les ressources et diffuser les informations ; **accompagner**, c'est-à-dire mettre en relation les photographes avec d'autres acteurs et experts de l'écosystème ; et **réaliser**, c'est-à-dire soutenir la création artistique.

PARTIE 1 AGIR COLLECTIVEMENT

Selon le modèle formalisé par la synthèse de l'atelier sur la création, la Maison de la Photographie serait **une structure associant un espace numérique et un espace physique**. Pour s'inscrire dans une logique de diversité plutôt que de centralisation, le site physique de la Maison de la Photographie serait itinérant à travers la métropole et les outre-mer et s'appuierait sur des structures existantes. Les professionnels soulignent qu'**une telle structure ne peut remplir ses ambitions qu'à condition d'avoir une marge de manœuvre suffisante**. L'atelier propose par exemple de mobiliser un modèle de financement mixte associant subventions, cotisations des membres, taxes affectées et mécénat, et de travailler avec les organisations professionnelles et les Organismes de Gestion Collective de droits d'auteur (OGC) pour identifier les bonnes pratiques pour la pérennisation d'un tel lieu.

Le projet de la Maison de la Photographie est mis en avant pendant les journées de restitution des ateliers. Il est notamment discuté durant la table ronde sur la création, pendant laquelle Vincent Marcilhacy résume le projet en ces termes : « C'est un lieu qui rassemble tout, qui crée de la médiation entre tous ces acteurs, les photographes et les autres acteurs, et qui, enfin, fédérateur pour tous, voilà, qui les met en contact [...] avec des foires, avec des agents, avec des éditeurs, avec des fondations, avec des institutions et des photographes et tout cet univers-là, sur un site. »

Métier, profession, écosystème : à quelle échelle agir ?

Comme les États généraux, le projet de la Maison de la Photographie s'inscrit dans une double approche. Il s'agit de **combiner la défense d'un métier, celui de photographe, avec la mobilisation d'un écosystème dans sa globalité**. La démarche réunit des professionnels d'horizons divers autour de l'avenir d'un domaine, d'un médium et de métiers variés. Ce secteur structuré autour des photographes inclut tous les acteurs et actrices de la photographie artistique, de la commande commerciale, de la photographie documentaire et de la photographie sociale, dans les secteurs privé et public. Cette approche alliant les différentes expressions et pratiques est originale dans le secteur de la photographie.

Les États généraux de la Photographie reflètent l'intention de **faire dialoguer les professionnels de l'écosystème de la photographie**. Cet écosystème, qui en termes sociologiques correspond au champ de la photographie¹, rassemble les acteurs dont l'activité est principalement ou exclusivement liée à la photographie, des professionnels travaillant en agence aux iconographes en passant par les formateurs, les galeristes, les éditeurs, les professionnels des festivals, etc. Ils remplissent une

¹ *Questions de sociologie*, P. Bourdieu, 1981, Éditions de Minuit.

PARTIE 1
AGIR COLLECTIVEMENT

fonction d'intermédiation culturelle, c'est-à-dire un travail de valorisation des biens artistiques et culturels et une traduction entre les mondes de l'art et du commerce². Le rassemblement de ces acteurs autour d'une même cause est une réponse stratégique aux difficultés identifiées par l'enquête et les ateliers des États généraux. Pour lutter contre la précarisation des métiers de l'image, améliorer les conditions de négociation des rémunérations ou encore promouvoir des approches plus écoresponsables, l'action individuelle est insuffisante. La mobilisation de toute la chaîne de valeur peut faciliter la reconfiguration des rapports de force en faveur des acteurs les plus fragilisés.

Cette perspective aboutit à un mode d'action collective spécifique puisque inter-métiers et inter-secteurs. En termes sociologiques, il ne s'agit pas d'un processus classique de professionnalisation par lequel les membres d'un métier s'organisent en un acteur collectif pour obtenir des ressources et des avantages spécifiques à leur profession. La démarche des États généraux de la Photographie, plus transversale, est porteuse de défis et d'opportunités particulières. Il s'agit de faire converger des intérêts parfois très différents, étant donné la variété des pratiques et des activités dans l'écosystème, mais aussi de s'appuyer sur la capacité à mobiliser toute la chaîne de valeur.

La mobilisation à l'échelle du secteur est une **modalité d'action relativement courante dans les mondes de l'art et de la culture**. En mobilisant dans les enquêtes et les ateliers des professionnels de tous horizons, les États généraux de la Photographie de 2024 ont suivi le modèle des États généraux de la Photographie de 1981 et de collectifs similaires dans d'autres secteurs. Les métiers de la marionnette ont par exemple tenu leurs propres États généraux quelques semaines avant la photographie, en février 2024, et les métiers du cinéma ont lancé un appel à des États généraux fin 2022. Dans une perspective historique, les États généraux de la Culture organisés en 1987, à la suite de l'arrivée de la cinquième chaîne et la vente de TF1 au groupe Bouygues, montrent l'ambition et l'échelle que peuvent atteindre de telles initiatives.

L'approche des États généraux, qui s'adressent aux acteurs de l'écosystème dans son ensemble, trouve un écho chez ces derniers. L'enquête de 2021 a mis en évidence le **fort degré de réflexivité des photographes sur l'interdépendance** des professionnels de l'image. Plusieurs répondants emploient le terme de profession au sens d'acteur collectif, souvent pour appeler à la création d'une structure collective chargée de représenter le secteur de la photographie. La question est la suivante, comme le formalise Vincent Marcilhacy pendant la table ronde sur la création : « mais finalement, qu'est-ce qu'un photographe aujourd'hui et, et comment est-ce qu'il existe au cœur du système ? ».

² La culture et ses intermédiaires. Dans les arts, le numérique et les industries créatives, L. Jeanpierre et O. Roueff (dir.), 2014, Éditions des Archives Contemporaines.

PARTIE 1 AGIR COLLECTIVEMENT

Définir le périmètre de l'écosystème

Le choix d'agir à l'échelle de l'écosystème pose **un défi stratégique, celui de la définition des contours de l'écosystème**. D'un point de vue sociologique, les acteurs d'un même champ ont des intérêts parfois divergents, voire contradictoires. Le champ de la photographie ne fait pas exception. À long terme, l'intérêt général est d'assurer la pérennité du métier des photographes, acteurs indispensables de la production des images dans de nombreux secteurs. Mais à court terme, la logique du marché met en opposition ceux qui paient et ceux qui sont payés. Qu'il s'agisse de clients contrefacteurs, d'institutions faiblement dotées ou de groupes de presse cherchant à assurer leurs marges, ils contribuent à maintenir une pression à la baisse sur les revenus des photographes.

La question se pose alors de déterminer lesquels de ces acteurs sont considérés comme partie prenante de l'écosystème et d'un projet comme celui des États généraux. Il s'agit d'**identifier les acteurs susceptibles d'avoir des intérêts en commun** de manière à les intégrer dans le collectif, mais aussi de **s'accorder sur les acteurs avec qui établir un rapport de force**. Le travail des ateliers et les échanges des tables rondes abordent cette question en profondeur. Les analyses s'efforcent de distinguer les acteurs malveillants, par exemple les contrefacteurs récurrents, de ceux qui sont simplement mal informés ou désorientés par la complexité des démarches administratives. Pour développer la solidarité entre les acteurs de l'écosystème, les professionnels des différents ateliers appellent à une meilleure connaissance mutuelle et à un travail de décroisement.

Les États généraux se donnent en effet pour mission d'**inclure dans le collectif tous les acteurs de la photographie qui tendent à être sous-représentés** dans ses instances. Ainsi, l'enquête de 2021 a montré que les photographes sont particulièrement sensibles au cloisonnement géographique entre Paris et le reste de la France, y compris dans les régions d'Outre-Mer souvent marginalisées. Les professionnels de l'atelier sur la création s'appuient sur ce constat pour proposer une Maison de la Photographie itinérante.

Les États généraux portent aussi **un projet de décroisement intra-professionnel**. Le rôle important des photographes artisans dans l'écosystème est souligné dans plusieurs ateliers, notamment celui sur les statuts et sur la reconnaissance. Mais ils relèvent que certaines activités, comme celles des photographes en boutique, spécialisés dans la photographie scolaire, les mariages ou la photographie d'identité, sont peu discutées dans les espaces institutionnels consacrés à la photographie. Pendant la discussion avec le public de la table ronde sur la création, Jacques Hémon

PARTIE 1 AGIR COLLECTIVEMENT

aborde ce thème : « On a des cloisonnements absolument fous parce qu'on a des gens qui ne savent pas que nous existons, là, aux États généraux de la Photographie, et qui font un business de magasin, et [...] qui génèrent des flux financiers importants ».

Ces discussions mettent en évidence un enjeu important des États généraux : pour agir collectivement, il est nécessaire de décider qui inviter à la table des discussions, qui impliquer dans l'action, qui inviter au sein de la Maison de la Photographie. Cette étape est particulièrement importante quand il est question d'organiser une communauté à l'échelle d'un secteur.

PARTIE 1
AGIR COLLECTIVEMENT

1.2. UNE MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE POUR ÉQUILIBRER LE RAPPORT DE FORCE

Un rapport de force inégal avec les commanditaires

L'idée de la Maison de la Photographie reprend un constat fait dans l'enquête de 2021 comme dans les ateliers : **l'isolement des photographes limite leur capacité à négocier et à préserver des conditions de travail correctes**. En réponse, les États généraux de la Photographie proposent une structure susceptible de coordonner les acteurs de la filière et de faciliter l'accès des photographes à des ressources pour affronter les difficultés économiques ou légales qu'ils rencontrent.

Les relations entre photographes et commanditaires sont un point de tension. Les témoignages à ce sujet abondent dans l'enquête de 2021 et lors des discussions pendant les tables rondes. Les professionnels présents parlent de la « position de faiblesse » des photographes, décrits à deux reprises comme les « maillons faibles » de la chaîne de valeur. L'atelier sur les statuts **souligne la difficulté, pour les photographes, à négocier leur rémunération et à faire respecter les réglementations** à ce sujet. La précarisation du métier et l'état du marché renforcent cette dynamique, amenant les photographes à accepter des contrats très défavorables pour survivre, ce qui en retour crée une pression à la baisse sur les prix. Les professionnels de l'atelier sur le droit d'auteur le soulignent : « À l'instar de la presse, les photographes subissent aussi une pression importante de la part de commanditaires, cette fois sans tarifs imposés, mais avec une pratique baissière négociée sur les coûts et des demandes de cessions de droits abusives. La peur de perdre des clients fait souvent céder les preneurs d'ordre qui acceptent des conditions bien loin des usages et créent des précédents dommageables pour toute la profession. » Les photographes ont d'autant plus de difficulté à peser dans les négociations que la diversification du métier les amène à interagir avec des commanditaires variés, dans des domaines régis par leurs règles et leurs usages propres, et souvent sans formation spécifique. Le manque d'information joue alors en leur défaveur.

Comme les photographes, **les autres professionnels de la photographie font face à une pression grandissante**. Défendre le travail des photographes devient difficile pour des professionnels parfois isolés, confrontés à des restrictions budgétaires ou à la pression de directions qui préfèrent recourir aux banques d'images ou désormais aux images générées par l'intelligence artificielle. La table ronde sur le droit d'auteur discute par exemple la position difficile des iconographes, interfaces entre les photographes et les donneurs d'ordre extérieurs au domaine de la photographie.

PARTIE 1 AGIR COLLECTIVEMENT

L'action collective

En réaction à ces difficultés, les professionnels des ateliers et les photographes répondant à l'enquête encouragent l'action collective. Les structures collectives fournissent des ressources, de l'information et une force de négociation aux photographes, que ce soit au sein d'agences, de collectifs, d'organismes de gestion collective de droits d'auteur ou d'organisations professionnelles. L'atelier sur le droit d'auteur rappelle l'importance, pour les photographes, de s'inscrire dans une Société de gestion des droits d'auteur, notamment pour la rémunération des droits dits « collectifs ». Cette proposition est évoquée à plusieurs reprises pendant les tables rondes des journées de restitution. Les États généraux soulignent aussi l'intérêt stratégique à **changer d'échelle et coordonner les structures existantes pour mettre en commun leurs ressources**.

Cette stratégie fait écho à l'envie de jouer collectif exprimée par les photographes et les professionnels du secteur. **Dans l'enquête de 2021, 40% des répondants identifient la gestion collective comme un sujet de discussion important** pour l'avenir de la photographie. Les témoignages mobilisent le vocabulaire de l'action collective et proposent de se fédérer, de mutualiser, de s'autogérer, ou encore de monter des coopératives. Les ateliers reprennent cette orientation pour proposer des modalités d'action coordonnées plutôt que des bonnes pratiques individuelles. Les journées de restitution sont l'occasion de réaffirmer une envie de construire ensemble par les professionnels, qu'ils interviennent depuis la scène ou dans la salle.

Dans les questions du public pendant les tables rondes, plusieurs photographes et professionnels de la photographie évoquent les **succès d'initiatives collectives déjà mises en place à l'échelle d'un secteur ou d'une spécialité**. On entend ainsi parler d'un groupe de photographes sur un réseau social qui contribue à établir des tarifs plus élevés, d'une association de photographes d'architecture qui ont fait reculer un commanditaire sur des demandes abusives concernant la cession des droits d'auteur, ou encore d'un réseau d'arts visuels régional qui facilite le dialogue avec les collectivités territoriales sur les rémunérations et les subventions des artistes-auteurs. Ces espaces associatifs et auto-gérés répondent à un besoin d'échanges et de solidarité.

Faire l'interface avec les autres secteurs de l'art et de la culture

Outre la coordination de l'écosystème, une structure comme la Maison de la Photographie peut jouer un rôle important dans les relations avec les autres mondes de l'art et de la culture. En effet, même si la photographie rencontre des défis spécifiques, les professions artistiques et culturelles font face aux mêmes tendances : précarisation

PARTIE 1
AGIR COLLECTIVEMENT

économique, adaptation à de nouveaux paradigmes écologiques, remise en cause des cadres réglementaires par de nouveaux outils techniques. **Les autres secteurs de l'art et de la culture peuvent constituer une source d'inspiration ou fournir des modèles à adapter aux particularités de la photographie.** La table ronde qui présente les conclusions de l'atelier sur l'écologie évoque plusieurs fois le monde du cinéma, par exemple pour la mise en place des bilans carbone conditionnant l'obtention de subventions pour les fictions audiovisuelles de la part du CNC. Les mondes de l'art et de la culture constituent aussi des alliés potentiels. Les mobilisations à l'échelle des artistes-auteurs, une catégorie qui rassemble des acteurs intégrés à des champs culturels variés, illustrent cette solidarité trans-secteur.

Au-delà des autres domaines de l'art et de la culture, la photographie est inscrite dans des secteurs et des industries diverses. **Les photographes sont intégrés dans de nombreux domaines professionnels qui dépendent d'eux et dont ils dépendent.** Comme le souligne l'enquête de 2021, la crise sanitaire a mis en évidence cette intégration des photographes dans tous les secteurs. Elle entraîne une fragilité dans les moments de crise : « la fermeture des restaurants a ralenti le travail des photographes culinaires, la fermeture des frontières en a fait de même pour les photojournalistes, la mise en sommeil des événements et espaces culturels a mis au chômage les photographes du spectacle vivant ou du concert, la fermeture des écoles a annulé les interventions des photographes dans le cadre de l'éducation à l'image, etc. » Mais cette omniprésence de la photographie en fait aussi une contributrice fondamentale à des économies aussi variées que celles du tourisme, du luxe ou du numérique. L'atelier sur la création met en évidence cette importance, y compris économique, de la photographie, et souligne la nécessité de rendre visible la « valeur vaporeuse » de la création artistique captée par le marché, dans les mots de l'économiste Dominique Sagot-Duvauroux et ses collègues.

PARTIE 1
AGIR COLLECTIVEMENT

1.3. UNE MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE POUR INFORMER, FORMER ET ACCOMPAGNER

Les difficultés à accéder à l'information et leurs conséquences

Dans le projet de la Maison de la Photographie, la question de la formation et de l'information occupe une place centrale. Ce choix reflète une préoccupation largement partagée par les photographes et les professionnels de l'écosystème. Que ce soit dans l'enquête de 2021 ou dans les ateliers, le consensus est double : **l'accès à l'information est crucial pour l'exercice du métier de photographe, mais il est insuffisant.**

Tous les ateliers relèvent l'urgence à mieux former et informer les photographes ainsi que les professionnels de l'image et leurs commanditaires. Les professionnels de l'atelier sur le droit d'auteur le rappellent : c'est une première étape indispensable pour équiper les photographes de manière à améliorer leur rémunération individuelle et collective. **Les droits d'auteur sont un sujet mal maîtrisé** par beaucoup de photographes, qui prennent généralement conscience de son importance à l'occasion d'un conflit avec un commanditaire. En l'absence d'une compréhension claire de la loi et de leurs droits, les photographes sont amenés à ne pas facturer les droits d'auteur ou les droits afférents ou à ne pas limiter suffisamment l'étendue de la cession de leurs droits (que ce soit en termes d'utilisations autorisées ou de durée).

L'atelier sur la création met en évidence **le rôle stratégique de l'information dans la production et la diffusion photographique**. C'est le constat qui ouvre la table ronde de restitution de l'atelier sur la création : « D'une façon générale, les photographes manquent de connaissance et de transparence sur les acteurs de la création contemporaine qui pourraient jouer un rôle crucial dans leur parcours : qui sont les prescripteurs, les financeurs, les diffuseurs, les instances de reconnaissance et comment les contacter. » Il s'agit alors **non seulement d'informer les photographes sur les financements qui existent, mais aussi sur la meilleure manière d'y postuler** de façon à ne pas multiplier les processus coûteux de candidatures inabouties. Sur ce sujet, le premier livre blanc édité par les Filles de la photo *Y voir clair dans le méli-mélo de la photo*³ apporte un éclairage sur les processus de sélection et les attentes des opérateurs.

³ Y voir clair dans le méli-mélo de la photo, Les Filles de la Photo, 2024, <https://achevedimprimer.com/products/y-voir-clair>

PARTIE 1 AGIR COLLECTIVEMENT

Former au métier de photographe

La question de l'accès à l'information est étroitement liée à celle de la formation au métier de photographe. Les professionnels des différents ateliers relèvent **la méconnaissance des dimensions légales, économiques et commerciales de leur métier par une partie des photographes**. La table ronde qui présente l'atelier sur la reconnaissance relève par exemple les difficultés posées par la facturation, la comptabilité ou le démarchage de clients. Les ateliers sur les statuts ou le droit d'auteur font des conclusions similaires tout en soulignant la complexité du système pour les photographes comme pour leurs clients. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant que la formation soit un sujet prioritaire pour les États généraux. La formation initiale ne relèverait pas de l'action d'une Maison de la Photographie, mais cette dernière peut proposer une **boîte à outils susceptible de faciliter l'auto-formation et la mise à jour des pratiques**. Cela pourrait se faire en coordination étroite avec l'AFDAS (Assurance Formation Des Activités du Spectacle), l'organisme qui gère la formation des auteurs.

En effet, les conclusions des ateliers font écho aux témoignages des photographes. Dans l'enquête de 2021, les répondants soulignent leur difficulté à accéder aux informations dont ils ont besoin et les choix sous-optimaux qu'ils font en conséquence, par exemple en auto-finançant leurs expositions ou l'édition de leur travail malgré l'existence d'aides sous la forme de bourses notamment. **Les photographes sont demandeurs de formation continue sur le plan juridique, technique et administratif, mais aussi d'une plateforme qui centralise les informations** et les actualités de l'écosystème : « Je suggère de créer une plateforme d'information exhaustive pour les métiers de la photographie avec tout ce qui existe (prix, concours, aides, lieux d'expo, statuts, référents, acteurs de la photo, institutions, etc). Trouver de l'information est un vrai parcours du combattant et prend énormément de temps. Il existe des dispositifs, mais nous n'en avons pas forcément connaissance. » Les versants physique et numérique de la Maison de la Photographie s'inscrivent dans cette dynamique, à l'instar de ce que fait aujourd'hui le CNC en favorisant la promotion et la diffusion des œuvres auprès d'un large public grâce à un dispositif d'aides spécifiques concernant la diffusion, la diffusion non commerciale, le soutien aux manifestations nationales et internationales.

Accompagner la création photographique

La diffusion de l'information est une dimension centrale du soutien à la création en photographie. **En amont des projets, les photographes peinent à identifier les dispositifs et les partenaires qui pourraient les soutenir**. Ils peuvent alors se trouver en position de lancer un projet photographique de manière isolée, au risque de

PARTIE 1 AGIR COLLECTIVEMENT

consacrer des mois ou des années à un travail sans contrepartie financière et sans perspective d'exposition ou de publication.

L'atelier sur la création identifie donc la mise en réseau et l'accompagnement en amont des projets comme une piste d'action prioritaire. Une structure comme la Maison de la Photographie est un lieu tout indiqué pour ce **travail de cartographie des ressources, de mise à disposition des informations, de programmes de masterclass et de mentorat et de mise en relation** des photographes avec des experts et des professionnels de l'image. L'atelier sur la création formule plusieurs pistes d'action en ce sens. Une plateforme valorisant les projets, en cours et aboutis, jouerait un rôle d'intermédiation entre professionnels de la photographie et de valorisation des photographes. Elle serait complétée par un système d'accompagnement en amont des projets, avec l'intervention d'experts, et un système de recherche de partenaires, mettant en lien photographes et diffuseurs.

Lors des questions au public de la table ronde sur la création, **le thème de la transparence** est abordé : il faudrait que les acteurs de l'écosystème soient « dans une explicitation de leur propre fonctionnement, de leurs propres enjeux » et de leurs logiques économiques et symboliques. Les professionnels de l'atelier sur la création relèvent d'ailleurs l'importance de mieux équiper les photographes pour faciliter la transition entre monde de la commande privée et reconnaissance de la création.

PARTIE 1 AGIR COLLECTIVEMENT

1.4. UNE MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE POUR VALORISER LA PHOTOGRAPHIE

Faire comprendre la valeur de la photographie

La valorisation de la photographie est une priorité identifiée par les États généraux. Remontée lors de l'enquête de 2021, elle est présentée par les photographes comme une action nécessaire pour faire comprendre la richesse et la complexité de leur métier à leurs interlocuteurs et leurs publics. C'est un enjeu d'éducation dans et au-delà de l'écosystème de la photographie : il faut montrer « que photographe est bel et bien un métier à part entière, qu'il ne suffit pas « juste » d'appuyer sur l'enclencheur de son boîtier pour faire de belles photos. »

L'atelier sur la reconnaissance rappelle que **la valeur de la photographie est construite par une multitude d'acteurs et de facteurs**. Le marché des images y joue un rôle, ainsi que les systèmes de reconnaissance. La valeur de la photographie évolue avec le temps et dépend des usages qui en sont faits. Elle est créée par la collaboration de tous les acteurs de l'écosystème puisqu'elle dépend du travail des photographes, mais aussi des diffuseurs, des acheteurs, des acteurs techniques, des acteurs non-humains, ainsi que des réseaux, de la tendance et de la mode, et des usages des publics.

Les photographes doivent lutter pour faire reconnaître la valeur de leur travail. L'atelier sur la reconnaissance identifie plusieurs leviers pour faciliter ce processus, qu'il s'agisse d'une reconnaissance en termes de notoriété ou de valorisation économique. Ces leviers s'inscrivent dans la conception de la Maison de la Photographie. Il peut s'agir d'actions individuelles pour lesquelles les photographes peuvent être accompagnés, comme l'établissement d'une présence en ligne ou le réseautage. Un lieu comme la Maison de la Photographie peut aussi faciliter l'entrée des photographes dans les espaces de reconnaissance et de rémunération comme les expositions et festivals, les prix, les publications, les commandes publiques, les bourses et les résidences. L'atelier sur la reconnaissance souligne que **la valorisation de la photographie dépend aussi de leviers collectifs** qui appellent à une action à l'échelle de l'écosystème, comme l'éducation à l'image auprès de différents publics et l'application efficace des lois.

PARTIE 1
AGIR COLLECTIVEMENT

Rendre le travail photographique visible aux yeux des commanditaires et des publics

Les professionnels impliqués dans l'atelier sur la reconnaissance de la photographie soulignent que **la valorisation symbolique et la valorisation économique sont étroitement liées**. Rendre visible le travail des photographes est une manière de porter les revendications sur une meilleure rémunération des photographes et le respect des lois qui encadrent la diffusion des œuvres. C'est aussi un enjeu de valorisation de l'écosystème tout entier. La question du crédit est cruciale de ce point de vue, et l'atelier sur la reconnaissance comme celui sur le droit d'auteur soulignent l'importance de lutter pour **créditer correctement et visiblement les photographes**, notamment dans la presse. L'omniprésence des photographies, particulièrement en ligne, contribue à l'effacement des photographes. Lors de la table ronde de restitution de l'atelier sur la reconnaissance, Claire Curt en témoigne : « De temps en temps, je suis vraiment sur une recherche personnelle forte, et quand je vois qu'après les images ne sont jamais créditées et qu'on peut les utiliser sans fin, je suis un peu dégoûtée parce que quelque part, en effet, mon nom a disparu. ».

Les États généraux attirent l'attention sur l'importance de **faire comprendre aux commanditaires la valeur de l'image** et les mécanismes de sa production. L'effet est circulaire dans le sens où il est plus difficile d'obtenir une rémunération correcte quand les images paraissent triviales et faciles à produire aux clients. Les professionnels de l'atelier sur la reconnaissance appellent à rendre le métier de photographe plus visible, un thème développé aussi pendant l'atelier sur l'IA. L'émergence de modèles de génération d'images contribue à dégrader la valeur des images et, par contrecoup, amène certains acteurs à questionner le métier de photographe et sa rémunération. La synthèse de l'atelier sur la reconnaissance préconise donc de « **reconstruire un récit du métier de photographe** en tant que savoir-faire et expertise. Cela permettra de valoriser la profession et de mieux faire comprendre son importance. » Ce thème fait écho à l'expérience de photographes mise en lumière dans l'enquête de 2021 : « Faire comprendre et respecter l'économie de la photo. Particulièrement auprès des futurs acteurs de ce monde (Acheteurs d'arts, dir com, dir marketing, institutions, fonction publique...) dont les jeunes représentants actuels atomisent le marché. ».

Au-delà des relations entre photographes, professionnels de l'écosystème et commanditaires, les États généraux soulignent l'importance de **s'adresser aux publics qui consomment les images**. Deux chantiers en particulier sont identifiés : **le grand public et les publics jeunes**. La synthèse de l'atelier sur le droit d'auteur relève que « le grand public participe au non-respect du droit d'auteur concernant les œuvres photographiques en publiant et en partageant des images en masse sur les réseaux sociaux et sur Internet. ». L'atelier sur la reconnaissance fait le même constat et

PARTIE 1 AGIR COLLECTIVEMENT

s'intéresse en particulier aux plus jeunes et à leurs usages. Cet angle d'action est aussi mis en avant dans le travail de l'atelier sur l'IA. Lors des questions de la table ronde de restitution, Raphaële Bertho le souligne : « Souvent, on parle de l'éducation, enfin souvent, on parle de l'éducation à l'image ou par l'image, et finalement, il y aurait une, peut-être un troisième ligne à dessiner qui serait aux métiers de l'image. [...] Il y a vraiment l'idée d'apprendre tant aux jeunes qui arrivent qu'au grand public qu'aux gens qui fréquentent la photographie, c'est-à-dire que faire de la photographie, c'est la penser, c'est se choisir un point de vue, c'est élaborer. ».

Informer pour agir : campagnes et formations

Pour rendre visible et valoriser le travail des photographes, les États généraux proposent le lancement d'une **campagne d'information à grande échelle**. Cette campagne se situerait dans le prolongement des campagnes « Paye ta photo », lancée par le CLAP en 2018⁴, de la pétition initiée par l'UPC, FreeLens et la Saif en 2009 « Sauvons la photographie » qui a recueilli plus de 14 000 signatures, et de la campagne « Une photo, ça se paie », lancée en 2022 par la commission Photographie de l'ADAGP⁵, initiatives soutenues par les États généraux de la Photographie.

Il s'agit de changer d'échelle et de **s'adresser à un public très large, au-delà du secteur et des interlocuteurs habituels** des photographes. L'atelier sur le droit d'auteur rappelle que des campagnes similaires ont été menées dans d'autres secteurs comme le cinéma ou la musique, avec le soutien du Ministère de la Culture. L'ARCOM a par exemple mis en place une campagne contre le piratage des films et séries en 2023. Les professionnels réunis dans l'atelier proposent de travailler avec d'autres professionnels de l'image rémunérés en droit d'auteur, comme les graphistes et les illustrateurs, pour informer sur le respect des images.

Ce travail d'information doit prendre une forme ambitieuse pour **familiariser des publics variés à la valeur de la photographie et aux usages légaux des images**. Les professionnels de l'atelier sur la reconnaissance suggèrent de mener des campagnes de sensibilisation rythmées par des événements, des présentations publiques et des actions de communication ciblées. L'atelier sur le droit d'auteur propose d'associer une campagne auprès du grand public avec la généralisation des interventions en

⁴ « Mouvement #PAYETAPHOTO », CLAP, 2018, <https://leclap.org/actions/mouvement-payetaphoto-juillet2018->

⁵ « Une photo, ça se paie. » La campagne est en ligne ! », ADAGP, 2022, <https://www.adagp.fr/fr/actualites/une-photo-ca-se-paie-la-campagne-est-en-ligne>

PARTIE 1 AGIR COLLECTIVEMENT

éducation à l'image et à la presse dans les établissements scolaires. Par le biais d'actions ambitieuses et fédératrices, il est aussi question de nourrir un sentiment collectif et de lutter contre le « grand océan de solitude » des photographes face aux difficultés de leur métier, pour reprendre les termes de Philippe Guionie dans la table ronde sur la création. Cette campagne pourrait être financée par l'État, dans le même esprit que les campagnes de sensibilisation dans la santé ou que celle menée par l'Hadopi sur le piratage.

En parallèle de la proposition d'une grande campagne d'information, les États généraux relèvent l'importance des programmes de formation à destination des usagers et interlocuteurs des photographes. Plusieurs ateliers encouragent la **généralisation et la pérennisation des ateliers d'éducation à l'image**, dans le système scolaire et au-delà. L'atelier sur la reconnaissance suggère la conception de programmes de formation à destination des acteurs de l'écosystème et des clients des photographes. Ces programmes trouvent leur place dans le projet de la Maison de la Photographie. Les professionnels de l'atelier sur la reconnaissance imaginent notamment une « boîte à outils » intégrant des fiches informatives, des vidéos, des témoignages et différents supports à destination des photographes comme du public.

Valoriser la scène française de la photographie

Dans ce travail de valorisation de la photographie, les États généraux proposent de consacrer un effort spécifique à **la scène française de la photographie**. La préoccupation émerge dans l'enquête de 2021, dans laquelle plusieurs répondants demandent un effort de valorisation des photographes de la scène française, y compris dans les instances internationales : « Il faut [...] le montrer au reste du monde. Montrer que nous existons et que nous sommes créatifs et importants dans le monde de la photographie. ». Les professionnels réunis dans les ateliers font des propositions en ce sens. Dans l'atelier consacré au droit d'auteur, le modèle des quotas existant dans la radio est cité comme une inspiration pour la photographie de presse, même si l'État indique qu'il n'est pas possible de mettre en place le même système assurant qu'une certaine proportion des productions et publications d'archives soit consacrée à des artistes vivant en France et des agences françaises. Dans le même esprit, l'atelier sur la reconnaissance imagine la mise en place de quotas dans l'acquisition et la circulation des photographies en France, de manière à promouvoir la création locale.

PARTIE 1
AGIR COLLECTIVEMENT

CONCLUSION : LA MAISON DE LA PHOTOGRAPHIE

La Maison de la Photographie est pensée en réponse aux défis actuels de la photographie. À la suite de la crise sanitaire et face aux transformations technologiques rapides, le secteur est fragilisé. Le projet de la Maison de la Photographie s'articule autour de trois modalités d'action.

D'abord, **la création d'une plateforme de ressources centralisée**. Cette initiative viserait à rassembler les informations sur les nombreuses ressources existantes, souvent dispersées et peu connues des photographes, afin d'en faciliter l'accès et de clarifier le fonctionnement du monde de la photographie. Cela concernerait les subventions d'aide à la création, à la production et à la diffusion des œuvres largement soutenues à ce jour par le CNAP, les DRAC, le ministère de la Culture, le Réseau Diagonal et de nombreux autres acteurs. Cette plateforme serait ainsi une cartographie partagée allant dans le sens d'une information disponible pour tous et toutes.

Cela pourrait s'assortir, à terme, d'un fonds directement géré par la Maison de la Photographie qui pourrait ainsi compléter de manière efficiente l'offre déjà existante de soutiens et subventions, assortie de ressources propres.

Ensuite, **l'établissement d'un espace de rencontres**. Ce lieu serait destiné à rassembler tous les acteurs de l'écosystème photographique pour favoriser les échanges, notamment entre différentes professions. Il permettrait de promouvoir une meilleure compréhension mutuelle, le partage de ressources et la collaboration collective.

Enfin, **la mise en place d'un acteur collectif** capable d'agir à l'échelle de l'écosystème de la photographie. Ce collectif jouerait le rôle d'interlocuteur face à d'autres acteurs influents et pourrait par exemple coordonner des actions avec d'autres collectifs des secteurs artistiques et culturels.

Ces trois objectifs combinés visent à valoriser la photographie en France, à surmonter les difficultés rencontrées par ses acteurs et à assurer la pérennité de cet écosystème.

PARTIE 2 VIVRE DE SON TRAVAIL

Le respect du droit d'auteur dans la photographie

2.1. Faire respecter ses droits

- Un cadre législatif mal connu
- Des difficultés à faire respecter la loi
- Former : Un travail de pédagogie autour du droit d'auteur
- Responsabiliser : Chartes et Labels

2.2. Une analyse par secteur : défis et propositions

- La presse
- Les festivals et les expositions
- Les appels d'offres
- L'édition de livres de photographie

2.3. La régulation de l'Intelligence artificielle

- IA et partage de la valeur
- Réglementations existantes sur l'IA
- Rendre la mise en œuvre de l'opt-out applicable
- Revenir à l'opt-in
- Domaine public payant et copie privée

Conclusion de la partie 2

PARTIE 2 VIVRE DE SON TRAVAIL

Le droit d’auteur, dont le respect est la condition de la survie économique des photographes, de leur métier et de l’écosystème, est un sujet prioritaire pour les États généraux. Le cadre posé par le droit d’auteur joue un rôle crucial dans la défense du métier de photographe, que ce soit sur le plan de la rémunération ou sur celui de la reconnaissance symbolique. Les États généraux mettent en avant des propositions pour la défense du droit d’auteur chez les photographes (2.1.), avec des actions pensées spécifiquement pour différents secteurs de l’écosystème (2.2.) et pour les défis posés par l’intelligence artificielle générative au droit d’auteur (2.3.).

PRINCIPALES ACTIONS POUR LE DROIT D’AUTEUR

- mieux former les photographes sur le droit d’auteur et ses enjeux économiques
- sensibiliser les acteurs de la chaîne, des commanditaires au grand public, sur le droit d’auteur et ses obligations : grande campagne d’information, labels, éducation à l’image
- faciliter l’action contre la contrefaçon et le recouvrement des sommes dues aux auteurs : partage de la charge de la preuve sur l’originalité, actions collectives, financements publics pour le marquage des fichiers des photographes et des agences
- généraliser le respect de la loi : clauses raisonnables dans les contrats de cession de droits, application de la rémunération en droit d’auteur dès lors qu’il y a cession de droit
- rééquilibrer le rapport de force entre les photographes et leurs interlocuteurs : négociations paritaires par secteur
- dans la presse : soutien à des négociations paritaires sur les rémunérations, restriction de l’utilisation des photographies libres de droit ou provenant de microstocks
- dans les festivals et expositions : révision des recommandations pour la rémunération du droit de présentation
- dans les appels d’offre et la commande et dans l’édition : revalorisation et meilleur encadrement des rémunérations des photographes
- réguler l’usage de l’IA : rendre l’opt-out praticable, revenir à un modèle d’opt-in, assurer le partage de la valeur avec des mécanismes comme le domaine public payant

PARTIE 2
VIVRE DE SON TRAVAIL

2.1. FAIRE RESPECTER SES DROITS

Un cadre législatif mal connu

La question du revenu des photographes est fortement liée à celle du droit d'auteur. L'atelier consacré au droit d'auteur souligne l'importance cruciale du droit d'auteur pour la pérennité du métier de photographe et les professions qui y sont associées. L'enquête de 2021 montre que les photographes sont conscients des enjeux, avec **les trois quarts des répondants qui citent les droits d'auteur parmi les sujets prioritaires** à traiter. Les professionnels réunis dans cet atelier proposent une feuille de route détaillée qui recense les difficultés récurrentes des photographes et les actions susceptibles de rééquilibrer une situation dégradée.

Une première source de difficulté vient de la « **méconnaissance généralisée du droit d'auteur** » que relève la synthèse de l'atelier sur le droit d'auteur. De la part des commanditaires, cette méconnaissance peut être réelle, mais aussi utilisée pour justifier des pratiques illégales. Elle fragilise les photographes qui doivent négocier pour obtenir des droits et des contreparties que la loi garantit pourtant. Et, puisque les photographes eux-mêmes ne sont pas toujours formés et à l'aise avec l'application du droit d'auteur, ils sont désavantagés dans leurs relations avec les commanditaires et les autres interlocuteurs.

La synthèse de l'atelier sur le droit d'auteur rappelle **les éléments juridiques fondamentaux** à ce sujet. Les droits d'auteur¹ sont un ensemble de prérogatives reconnues aux auteurs sur leurs œuvres à la double condition que l'œuvre soit originale et qu'elle ait pris forme. Les droits d'auteur confèrent à l'auteur une propriété immatérielle sur son œuvre qui lui permet d'en autoriser ou d'en interdire l'exploitation et de déterminer les conditions de cette exploitation. Ils se déclinent en droits moraux et patrimoniaux, ces derniers concernant notamment la reproduction d'une œuvre (droit de reproduction) et sa communication au public (droit de représentation). Les droits patrimoniaux peuvent être cédés par contrat, pour l'exploitation d'une œuvre par un tiers, en contrepartie d'une rémunération à l'auteur. La cession de ces droits doit être précisément définie sur six points : la liste des droits cédés, la liste des supports autorisés, les types d'exploitation permis, la durée de la cession, l'étendue géographique, et le montant de la rémunération. Les droits moraux ne peuvent pas être cédés et incluent notamment le droit de paternité, c'est-à-dire l'attribution et la mention du nom de l'auteur.

¹ Voir par exemple les fiches « Droits d'auteur gérés par l'ADAGP » sur le site de l'ADAGP, <https://www.adagp.fr/fr/role-et-missions-de-ladagp/les-droits-dauteur-geres-par-ladagp>

PARTIE 2 VIVRE DE SON TRAVAIL

Comme le rappelle l'atelier sur les statuts, **toute personne peut être auteur**. La qualité d'auteur est reconnue, sans formalité, à la création de l'œuvre, indépendamment du statut administratif. Les droits d'auteur s'appliquent donc indifféremment à toutes les œuvres photographiques, que leurs auteurs soient artistes-auteurs, artisans, auto-entrepreneurs ou photographes occasionnels. Si, par exemple, une entreprise embauche un photographe artisan pour produire des images qui sont ensuite utilisées pour des posters dans le cadre de la communication publique de l'entreprise, le droit d'auteur s'applique.

La rémunération du droit d'auteur est fixée selon des règles spécifiques². Elle est en principe fixée proportionnellement aux recettes issues de l'exploitation de l'œuvre, et, lorsqu'elle concerne une œuvre déclarée à un OGC, elle dépend des pourcentages minimum de rémunération déterminés par ce dernier. Dans certains cas, en particulier pour la presse, la rémunération est forfaitaire. Les auteurs affiliés au régime des artistes-auteurs voient des cotisations et contributions sociales prélevées sur leurs revenus. En parallèle, dans le cadre de la cession de droits à un diffuseur, ce dernier doit payer une taxe qui s'élève à 1,1% de la rémunération versée à l'auteur. La déclaration et le versement de cette part diffuseur relèvent entièrement de la responsabilité du diffuseur, qui la règle auprès de l'URSSAF Artistes-auteurs (Limousin).

Des difficultés à faire respecter la loi

Malgré ce rôle central des droits d'auteur dans le métier de photographe, les règles qui encadrent la cession de droits restent mal connues des acteurs de l'écosystème et des commanditaires. La première préoccupation qui émerge des discussions est celle de **faire respecter le droit existant**. Les négociations collectives des photographes au cours des dernières décennies a permis de fixer un certain nombre de règles, mais elles sont loin d'être systématiquement appliquées.

La difficulté à imposer aux acteurs qui les emploient des dispositions pourtant fixées par la loi est un problème récurrent pour les photographes. La synthèse de l'atelier sur le droit d'auteur pointe du doigt l'effet Internet et l'impression de gratuité que la libre circulation des images sur le Web a généralisée. Dans l'enquête de 2021, les photographes en font le constat : « La banalisation des images, leur circulation massive sur internet, l'accès à des fichiers libres donnent l'impression que les images n'appartiennent à personne », et « nos images [...] se retrouvent sur tout un tas de supports qui ne nous rémunèrent pas ».

² Voir pour référence « Contrat de cession de droits d'auteur » sur le site entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22667

PARTIE 2

VIVRE DE SON TRAVAIL

La contrefaçon est endémique. L'utilisation de logiciels de traque et de marquage permet de mesurer à quel point **la réutilisation des photographies sans autorisation et sans cession de droits est monnaie courante**. L'atelier sur le droit d'auteur aborde la question du recouvrement, longuement discutée pendant la table ronde de restitution. Le travail d'identification des contrefaçons et les démarches pour obtenir le retrait des images ou la cession des droits retombe sur les photographes, sur les OGC et sur les agents et les agences. Or ces démarches sont coûteuses en temps et en ressources tout en donnant des résultats mitigés, puisque l'action en justice peut s'avérer plus onéreuse que les sommes à recouvrer. Les professionnels de l'atelier sur le droit d'auteur signalent en particulier le recours de plus en plus fréquent des contrefacteurs à une argumentation sur l'originalité qui complique encore l'accès des photographes à leurs droits³.

Face à ces difficultés, plusieurs actions sont proposées dans le cadre de l'atelier sur le droit d'auteur. Un premier chantier concerne **l'amélioration du marquage et de la traque des images** avec le développement de technologies spécifiques et **la protection des métadonnées**. Les professionnels des ateliers sur l'IA et sur la valorisation identifient aussi l'importance de ces outils, à améliorer et à généraliser.

Le deuxième angle d'action concerne **le recouvrement des sommes non-perçues auprès des contrefacteurs**. L'atelier sur le droit d'auteur met en avant une action déjà en cours, celle du **partage de la charge de la preuve de l'originalité de l'œuvre dans le procès en contrefaçon**. Une proposition de loi en ce sens, déposée au Sénat en juillet 2023 et soutenue par les structures des États généraux, vise à éviter les contestations d'originalité formées de manière systématique et dilatoires par les exploitants. L'argument du parasitisme est aussi évoqué, y compris pendant les discussions qui suivent la table ronde restituant le travail de l'atelier sur le droit d'auteur. Il permet d'attaquer un contrefacteur au nom du profit qu'il tire sans compensation d'un travail effectué par un autre acteur. S'il ne se situe pas dans le cadre du droit d'auteur, cet argument a déjà été employé dans des actions en justice concernant la reproduction non autorisée de photographies.

Les professionnels de l'atelier sur le droit d'auteur voient aussi dans la **facilitation des actions en justice collectives** une piste d'action. Les actions collectives permettent d'alléger le poids de la démarche pour les photographes tout en la rendant plus coûteuse et donc plus dissuasive pour le contrefacteur, surtout pour les contrefacteurs récurrents.

³ Puisque le droit d'auteur ne s'applique qu'aux œuvres caractérisées par l'originalité, les contrefacteurs répondent aux sollicitations des photographes et de leurs représentants en exigeant une preuve de cette originalité pour chaque image mise en cause.

PARTIE 2 VIVRE DE SON TRAVAIL

Outre la contrefaçon, les photographes sont confrontés à des difficultés récurrentes sur le respect du droit d'auteur. Même quand les clients sont disposés à verser une contrepartie aux photographes, il arrive régulièrement qu'ils **ne respectent pas les dispositions qui encadrent la cession de droits** (les limites en termes de durée ou de support, par exemple). Il arrive aussi que les clients **refusent de rémunérer en droits d'auteur**, par exemple en imposant aux photographes un contrat à la prestation pour des usages qui relèvent du droit de représentation. L'atelier sur le droit d'auteur relève la prévalence de ces comportements. Les récits collectés lors de l'enquête de 2021 révèlent la frustration des photographes face à l'ampleur du phénomène : « crédits absents, incorrects ou peu visibles, recadrages non autorisés, photos reproduites sans autorisations ni paiement supplémentaire dans les pages web des journaux, photos volées sur internet, etc. » Les répondants soulignent l'impunité des acteurs face à **des photographes précarisés qui ne sont pas en position de négociier** : « La négociation devient difficile, c'est à prendre ou à laisser, il y a des tas de photographes qui attendent devant la porte ! »

Le **versement de la part diffuseur** est un autre chantier identifié par l'atelier sur les droits d'auteur. Cette taxe, qui doit être versée directement par les entités qui rémunèrent des auteurs en vue de la diffusion de leur œuvre, contribue au financement du régime de la Sécurité sociale auquel sont affiliés les auteurs. Or les professionnels de l'atelier sur le statut soulignent que « le faible taux de recouvrement, démontré par des chiffres demandés au ministère, montre que les sommes non déclarées ne sont recouvrées qu'à l'occasion de contrôles globaux de l'Urssaf, qui n'effectue pas de contrôle spécifique sur ce point. » La situation affecte les photographes auteurs et leur accès à la protection sociale.

Former : Un travail de pédagogie autour du droit d'auteur

Pour assurer le respect du droit d'auteur, une meilleure connaissance de ses dispositions par les photographes et leurs interlocuteurs est nécessaire. Pour les photographes, **la formation au droit d'auteur** est indispensable pour améliorer le respect de leurs droits et leurs revenus. L'atelier sur le droit d'auteur propose de mettre en place l'envoi automatique des informations fondamentales sur le droit d'auteur aux photographes **au moment de leur inscription à l'URSSAF**. En parallèle, une **plateforme en ligne sur les droits d'auteur** apporterait un complément, avec des contenus nourris par les questions des photographes.

La thématique du droit d'auteur est traitée **dans les formations initiales à la photographie**, mais elle peut être abordée de manière plus systématique et

PARTIE 2 VIVRE DE SON TRAVAIL

approfondie. L'atelier sur le droit d'auteur relève qu'une partie des établissements sont mal dotés en intervenants qualifiés sur ce sujet. Les programmes nationaux mettent davantage l'accent sur le droit du travail que sur le droit d'auteur. Les formations proposent de plus en plus souvent des formations pratiques sur la rémunération, la facturation et la gestion administrative et comptable, mais elles représentent une petite partie du programme. En conséquence, les étudiants se trouvent peu équipés en sortie de formation, ce qui affecte leurs pratiques et leurs prix d'une manière dommageable pour eux comme pour leurs collègues.

Pour soutenir la professionnalisation des photographes, les États généraux proposent des actions au niveau des formations initiales. L'atelier sur le droit d'auteur suggère **l'intégration aux programmes des écoles d'art et des lycées professionnels** de modules sur les droits d'auteur, le chiffrage de projets et de commandes, la rédaction de cessions de droits et la connaissance des usages et des lois. L'atelier sur les statuts propose d'y ajouter une **formation obligatoire aux différents statuts** sous lesquels les photographes exercent. En ce qui concerne l'enseignement de ces modules, l'atelier sur le droit d'auteur conclut à l'importance de **recourir à des personnes qualifiées**, juristes ou acteurs des organisations professionnelles et OGC.

En sus de la formation initiale et continue des photographes, le plan d'action des États généraux inclut une **meilleure formation des commanditaires**. L'atelier sur le droit d'auteur souligne que les iconographes, formés sur le droit d'auteur, sont de plus en plus souvent remplacés par d'autres professions (des directeurs artistiques, des graphistes, des webmasters) qui manquent de connaissances juridiques et économiques sur l'écosystème de la photographie.

Responsabiliser : Chartes et Labels

Pour encourager les commanditaires et clients à un respect strict du droit d'auteur et à la valorisation des images, les États généraux imaginent des pistes qui complètent les actions juridiques décrites ci-dessus. Plusieurs ateliers évoquent la **responsabilisation des commanditaires** et proposent de créer des labels et des chartes, sur le modèle de ce qui est fait autour des initiatives de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) dans les entreprises et institutions. La stratégie repose à la fois sur l'appel au sens éthique des acteurs et sur l'intérêt de ce genre de label pour l'image de marque des entreprises. L'atelier sur la reconnaissance propose de **mettre en place un label « Image »** avec un organisme de certification. Ce label pourrait être payant et voir son non-respect sanctionné par la perte de la certification, créant une incitation économique pour les récipiendaires.

PARTIE 2
VIVRE DE SON TRAVAIL

2.2. UNE ANALYSE PAR SECTEUR : DÉFIS ET PROPOSITIONS

La presse

Le respect du droit d'auteur est associé à des problématiques spécifiques dans différents secteurs de l'écosystème de la photographie. Les États généraux et leur atelier sur le droit d'auteur identifient des pistes d'action propres à chacun de ces secteurs.

Dans le domaine de la presse, des médias et du journalisme, les photographes font face à des défis nombreux. Il existe un cadre légal, organisé par le Code du Travail (loi Cressard) et le Code de la propriété intellectuelle, qui régit les conditions d'emploi et de travail des photographes dans la presse, mais toutes les entreprises de presse ne le respectent pas. Les ateliers, et en particulier l'atelier sur le droit d'auteur, proposent plusieurs pistes d'action.

Il est nécessaire de faire respecter les dispositions légales qui imposent le **paiement à la pige** pour les photographes de presse. Le paiement en droit d'auteur que leur proposent leurs interlocuteurs est moins favorable pour eux. Par ailleurs, l'atelier sur les statuts relève que les photographes ne perçoivent pas toujours la rémunération à laquelle ils ont droit **quand leurs images sont réutilisées ou publiées au-delà du premier cercle** de la loi Hadopi. Des photographies utilisées pour une parution papier sont ainsi réutilisées sans rémunération supplémentaire lors de la republication en ligne de l'article, et les forfaits appliqués pour les articles publiés uniquement en ligne sont particulièrement bas. De plus, **l'envoi des justificatifs de droits d'auteur** aux photographes n'est plus systématique alors qu'il est obligatoire et nécessaire pour identifier les parutions, donc la facturation, mais aussi la demande d'obtention d'une carte de presse.

En termes de rémunération, l'atelier sur le droit d'auteur met en avant deux points de tension. D'abord, **les groupes de presse ont établi des grilles tarifaires**, en contradiction avec l'interdiction légale d'imposer un prix fixe ou minimum au distributeur. De plus, ces grilles établissent des tarifs insuffisants pour les photographes. Les grilles des organisations de photographes et des agences sont calculées pour prendre en compte les coûts de production et l'inflation, mais elles ne sont pas respectées par les commanditaires. Ensuite, les prix du marché ont significativement diminué après **l'introduction par l'AFP de systèmes d'abonnement et de forfait**. La capacité de l'AFP à structurer le marché est liée à sa position particulière : seule agence en France à couvrir l'ensemble de l'actualité mondiale, elle a pour principal client l'État qui lui verse une rémunération élevée

PARTIE 2 VIVRE DE SON TRAVAIL

(134,9 millions d'euros en 2023). En parallèle, le développement des banques d'images et microstocks contribue à décourager les titres de presse à travailler avec les photographes et à faire baisser leurs tarifs à des niveaux intenable.

En réponse à ces problématiques, les professionnels de l'atelier sur le droit d'auteur proposent des actions de concertation et d'encadrement réglementaire. La synthèse de l'atelier appelle à « demander **des négociations paritaires sur la rémunération des photographes** avec les représentants des titres de presse, pour réfléchir ensemble, photographes, agences, agents et utilisateurs, à des tarifs adaptés et dignes. » Elle propose aussi de **conditionner les aides de l'État aux organes de presse** à plusieurs critères, comme une utilisation limitée des photographies de microstocks ou libres de droits et le respect du maintien des métadonnées des photographies quand elles sont publiées en ligne.

La carte de presse et son attribution font l'objet d'une réflexion spécifique. Les professionnels de l'atelier sur les statuts soulignent l'importance de la carte de presse. Elle rattache son titulaire à la convention collective des journalistes, laquelle est relativement protectrice dans un secteur dans lequel les conditions de travail se dégradent. Mais le nombre de photographes titulaires de la carte de presse s'est effondré au cours des dernières années, passant d'environ 1400 en 2015 à 227 en 2023. Cette chute est le symptôme d'une précarisation du métier et d'une remise en cause des droits obtenus par les organisations collectives. L'atelier sur le droit d'auteur propose des **modifications des conditions d'attribution de la carte de presse** pour corriger cette tendance. Le seuil pourrait ainsi être fixé non pas en fonction du pourcentage de rémunération qui vient de la presse, mais au temps consacré aux commandes presse. Les publications de photographie d'archives ou de photographies dans la presse étrangère pourraient aussi être comptabilisées dans le calcul.

Les festivals et les expositions

Dans le milieu des festivals et expositions photographiques, la question du droit d'auteur s'est posée avec acuité ces dernières années. D'un point de vue légal, **l'exposition de photographies doit donner lieu à la cession des droits d'auteur** et spécifiquement à des droits de présentation publique, une des catégories du droit de représentation. Mais, dans la pratique, les structures organisatrices de festivals ou d'expositions n'ont pas toujours contractualisé la cession ou rémunéré les photographes. La mobilisation d'acteurs du monde de la photographie a contribué à

PARTIE 2

VIVRE DE SON TRAVAIL

la publication d'une **recommandation par le ministère de la Culture** en 2019⁴. Cette recommandation appelle notamment au versement d'une rémunération au titre du droit de présentation et établit une rémunération minimum pour les artistes. S'il ne s'agit pas d'un texte de loi, la recommandation et son barème s'appliquent aux structures soutenues par le ministère de la Culture et donc à un grand nombre de festivals, musées, centres d'art et fonds artistiques.

À la suite de cette recommandation, les pratiques autour du droit de présentation publique se sont normalisées. L'atelier sur le droit d'auteur relève **l'amélioration de la situation, mais avec parfois des effets pernicieux**. Malgré les termes de la recommandation qui précisent que le barème constitue un plancher et pas un plafond, les structures tendent à s'aligner sur ces rémunérations, **quitte à baisser les tarifs plus élevés** qu'elles pratiquaient avant. Lors de la table ronde qui présente les résultats de l'atelier, plusieurs solutions sont discutées : la révision à la hausse du barème, le rappel aux structures qu'il s'agit d'un minimum, voire un fonctionnement sans barème pour éviter le nivellement par le bas. Les professionnels de l'atelier sur le droit d'auteur proposent par ailleurs de **détailler davantage le barème pour mieux tenir compte d'un certain nombre de facteurs**, comme le nombre et la taille des photographies, la durée de l'exposition et la différence de moyens des structures. Enfin, l'application de la recommandation n'est pas généralisée. Outre les structures qui ne sont pas soutenues par le ministère et qui n'ont donc pas le même intérêt à respecter la règle, il est encore fréquent que les acteurs qui organisent les expositions proposent aux photographes de remplacer la rémunération par le don des tirages produits à la charge de la structure.

Les appels d'offres

Dans les discussions sur les droits d'auteur, **les appels d'offres sont un thème important**. Pendant les journées des tables rondes, le sujet est plusieurs fois mentionné, y compris durant les périodes de question du public. Frédérique Founès résume les enjeux du débat : « Quelles sont les règles ? Quelle est la loi ? Parce que c'est tout à fait débordant et, quand même, les prix sont très bas [...] et souvent les marchés sont très mal faits. » Les photographes font aussi remonter la question dans l'enquête de 2021 en demandant davantage d'informations et un meilleur encadrement des conditions des appels d'offres.

⁴ « La rémunération du droit de présentation publique », Ministère de la Culture, 2019, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/arts-plastiques/Actualites/La-remuneration-du-droit-de-presentation-publique>

PARTIE 2 VIVRE DE SON TRAVAIL

Le respect des droits d'auteur est au cœur des insatisfactions des photographes avec une partie des appels d'offres. La synthèse de l'atelier sur le droit d'auteur propose plusieurs pistes d'action. Elle appelle en premier lieu à « réguler davantage les appels d'offres, **prévoir des modèles type dédiés à la photographie avec un barème minimum** et le respect des droits d'auteur. » Dans les appels d'offres institutionnels, les éléments du dossier à remplir sont peu adaptés à une prestation intellectuelle et à une rémunération en droits d'auteur, comme par exemple dans le bordereau des prix unitaires. La synthèse de l'atelier aborde aussi le problème posé par les collectivités locales qui ne sont pas toujours exemplaires en termes d'appels d'offres ou de publications.

L'édition de livres de photographie

La question du droit d'auteur, de son respect et de la rémunération des auteurs se pose dans de nombreux domaines. Parmi eux, les professionnels de l'atelier sur le droit d'auteur identifient le secteur de l'**édition du livre de photographie**. La conjoncture économique difficile pour les éditeurs comme pour les photographes conduit à une dégradation des conditions de rémunération. C'est le cas pour les images de couverture ou pour les livres de photographie monographiques. Les photographes se voient demander de financer la production de leurs livres et, le plus souvent, **ne touchent des droits qu'une fois tous les coûts couverts**. Le modèle économique du secteur repose de moins en moins sur la vente, rendue difficile par le peu de points de vente et de budget pour la promotion, et de plus en plus sur les financements de la production, ce qui fait peser un poids important sur les photographes.

PARTIE 2
VIVRE DE SON TRAVAIL

2.3. LA RÉGULATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

IA et partage de la valeur

L'IA pose des questions et des difficultés spécifiques au monde de la photographie. Les transformations en termes de technologie et d'usages affectent le droit d'auteur que les cadres réglementaires sur l'IA remanient, ce qui soulève la question du partage de la valeur. Les États généraux ont consacré un atelier à la question des intelligences artificielles génératives et des outils qui génèrent des images à partir de prompts, ou descriptions écrites, comme Mijourney, Dall.E ou Stable Diffusion. En termes de droit d'auteur, les discussions portent à la fois sur les processus en amont de la production d'images et sur l'usage des images produites. En amont, les modèles d'IA s'appuient sur des données d'entraînement fournies par des images préexistantes collectées par des techniques d'extraction de données et de textes sur le Web. **La collecte de ces images soulève la question du respect des droits d'auteur et de la rémunération juste** des photographes. En aval, le recours à ces images comparativement peu coûteuses à produire pour les acteurs de l'IA pose la question de **la concurrence avec les photographes** et de la pérennité de l'écosystème de la photographie. La synthèse de l'atelier sur l'IA résume l'enjeu en ces termes : « Une clarification des règles est nécessaire pour garantir la protection des droits des artistes, tout en reconnaissant les contributions de l'IA dans le processus créatif. [...] Des mécanismes appropriés de partage de la valeur doivent être envisagés pour refléter justement les contributions respectives. »

Réglementations existantes sur l'IA

La réglementation actuelle sur les IA génératives génère une situation très défavorable pour l'écosystème de la photographie. **La directive européenne DAMUN de 2019** a introduit deux exceptions au droit d'auteur applicables à la fouille de texte et de données. L'une porte sur la recherche scientifique et interdit aux auteurs de s'opposer à l'utilisation de leurs œuvres dans ce cadre. La seconde, d'application générale, y compris à des fins commerciales, autorise les opérateurs de systèmes d'intelligence artificielle à utiliser des œuvres protégées par le droit d'auteur dans les corpus d'entraînement de ces systèmes, à moins que les titulaires de droits l'aient expressément interdit. À la place du fonctionnement fondé sur le consentement explicite par les auteurs (*opt-in*) qui est la règle en droit d'auteur, la directive met donc en place un système fondé sur **l'exercice d'une faculté de réserve des auteurs** (*opt-out*). Dans ce cas de figure, les données sont collectées par défaut, sauf si l'auteur prend des mesures pour s'opposer à la collecte. Ces mesures doivent prendre la forme de scripts lisibles par la machine, en l'occurrence les outils de *webscraping* qui parcourent le Web pour y collecter des données.

PARTIE 2 VIVRE DE SON TRAVAIL

Début 2024, l'**AI Act**, règlement européen sur l'Intelligence Artificielle, a imposé plusieurs principes supplémentaires. Il réitère notamment l'obligation faite aux acteurs de l'IA de respecter la faculté d'opt-out des auteurs et de leur fournir les moyens de le faire. Le règlement demande aux acteurs de l'IA de publier une synthèse du contenu utilisé pour l'entraînement des modèles pour permettre aux auteurs d'identifier leurs œuvres le cas échéant.

En France, le **Comité de l'Intelligence artificielle générative** a rendu un rapport en mars 2024 qui aborde les enjeux de ces outils. Il se penche notamment sur les effets de l'IA dans le secteur de l'art et de la culture et adopte une approche volontariste, insistant sur l'accompagnement et la formation des professionnels pour faciliter l'appropriation de ces outils. Les experts du comité soulignent que l'acceptabilité de l'IA dépend de la mise en place d'un système qui rémunère le travail humain de manière juste, y compris les ayants droit des œuvres utilisées pour l'entraînement.

Rendre la mise en œuvre de l'opt-out applicable

L'actuel cadre réglementaire pose plusieurs difficultés techniques et éthiques. Les professionnels de l'atelier sur l'IA relèvent que **le passage au modèle d'opt-out remet en cause le fonctionnement du droit d'auteur** et fait peser sur les photographes une charge technique et légale importante. **La mise en œuvre effective de l'opt-out est compliquée** dans la mesure où la directive ne prend pas en compte les spécificités de la photographie. À la différence des films ou de la musique, les images sont généralement accessibles librement en ligne, sans paywall ou péage numérique. Elles sont mises à disposition sur des plateformes ou des réseaux sociaux que les photographes individuels ne peuvent pas paramétrer, et il est fréquent que les métadonnées en soient écrasées. Par conséquent, il est difficile pour les photographes, qui n'ont qu'un accès d'utilisateur sur ces plateformes, de mettre en place des scripts lisibles pour les outils de collecte de données en ligne.

L'atelier sur l'IA souligne **l'existence d'outils et stratégies techniques**, comme celles recensées dans le guide « Comment procéder à l'opt-out pour vos œuvres ? » de l'ADAGP⁵. Mais la démarche reste exigeante et laborieuse pour les photographes. De plus, elle n'est pas rétroactive dans le sens où elle ne règle pas la question de toutes les images déjà collectées et intégrées aux corpus d'entraînement des IA. En pratique, les photographes ne sont pas en mesure d'exercer leur faculté d'opt-out sur

⁵ « Intelligence artificielle. Comment procéder à l'opt-out pour vos œuvres ? », ADAGP, 2023, <https://www.adagp.fr/fr/actualites/ladagp-prend-des-mesures-pour-protoger-ses-membres-face-la-menace-des-intelligences>

PARTIE 2 VIVRE DE SON TRAVAIL

ces œuvres, du moins en attendant la publication des corpus exigées par l'AI Act. Une fois ces corpus publiés, le travail d'identification des œuvres par leurs auteurs et de sollicitation des acteurs de l'IA sera, lui aussi, chronophage.

Revenir à l'*opt-in*

Face à ces défis, des modifications du cadre réglementaire lui-même sont envisagées, et pour certaines déjà en cours. Une première possibilité serait de revenir sur la directive de 2019, inadaptée aux enjeux des IA génératives qui se sont diffusées récemment, et de **révoquer le principe de l'*opt-out***. Le retour au droit d'auteur obligerait les acteurs de l'IA à négocier la cession des droits avec les auteurs en amont de la collecte de leurs œuvres, qui ne serait effectuée qu'avec leur consentement explicite. La table ronde de restitution sur l'IA a été l'occasion pour les acteurs de l'écosystème d'exprimer leur attachement au cadre posé par le droit d'auteur, comme l'exprime Marie-Anne Ferry-Fall au moment des questions : « depuis 1793, le droit d'auteur, il en a vu, quand même, des technologies arriver. La radio, la photo, le numérique... et [...] à chaque fois, le droit d'auteur a survécu ».

Pour faciliter les négociations entre acteurs de l'IA et auteurs dans le cadre de la cession de droits sur les milliards d'images nécessaires à l'entraînement d'un modèle comme Dall-E, il pourrait être intéressant de recourir à des mécanismes tels que les **licences collectives étendues**. Ces licences permettent l'extension des contrats négociés par les OGC pour autoriser l'exploitation des œuvres de leurs membres à des auteurs qui ne sont pas membres mais qui produisent des œuvres du même type.

Domaine public payant et copie privée

Autre piste, celle du **domaine public payant**, c'est-à-dire la collecte de droits d'auteur sur les contenus générés par l'IA⁶. Ces contenus ne sont pas protégés au titre du droit d'auteur, ce qui contribue à créer une concurrence avec les photographes dont les œuvres doivent faire l'objet d'une cession. La taxation de l'usage et de la reproduction de ces images, qui sont par définition dans le domaine public, peut équilibrer cette mise en concurrence accrue. Elle peut aussi abonder un fonds destiné aux acteurs de la filière et rediriger une partie de la valeur vers les photographes. La mise en place

⁶ Voir par exemple « Du test en trois étapes au domaine public payant- Quelques idées pour mieux associer les titulaires de droit à la production des Intelligences Artificielles génératives dans le champ de la création intellectuelle », V. L. Benabou, 2023 : <https://vlbenabou.blog/168/11/12/2023/>

PARTIE 2 VIVRE DE SON TRAVAIL

d'un tel fonds demande toutefois une réflexion approfondie sur les modalités de versement de la taxe et de sa redistribution aux auteurs.

Une autre possibilité est celle de l'établissement d'une compensation équitable, sur le modèle de la copie privée, qui permettrait de **reverser aux auteurs une partie des revenus générés** grâce à l'utilisation non-compensée de leur travail par les acteurs de l'IA. Sur ce point comme sur les autres, la table ronde de restitution de l'atelier sur l'IA a été l'occasion de souligner que le temps de modification de la loi est long et que ces efforts doivent être associés à des actions plus immédiates.

PARTIE 2
VIVRE DE SON TRAVAIL

CONCLUSION DE LA PARTIE 2

La défense du droit d'auteur a un rôle stratégique dans la défense de la photographie et la pérennité de son écosystème. Elle concerne tous les photographes, au-delà des divisions de statuts administratifs et de secteurs économiques, et prend une importance particulière avec le développement des IA génératives. Les États généraux préconisent d'agir sur trois plans.

D'abord, la **réaffirmation du cadre du droit d'auteur**. Le droit d'auteur a un rôle décisif dans la rémunération du travail des photographes, mais il est souvent mal connu et mal appliqué. Il est nécessaire de sensibiliser et d'éduquer aussi bien les producteurs que les consommateurs d'images. Il faut également faciliter la lutte contre les violations des droits d'auteur afin que la charge de faire respecter la loi ne pèse pas sur les photographes, déjà défavorisés dans les négociations.

Ensuite, des **actions spécifiques par secteur** de manière à prendre en compte les fonctionnements et les défis de chacun. Dans la presse, les festivals et expositions, la commande comme l'édition, les photographes peinent à faire respecter les règles de rémunération légale. Pour lutter contre l'effondrement des rémunérations, il est possible d'agir sur le plan des négociations paritaires, de la révision des grilles tarifaires et barèmes existants et de la lutte contre les pratiques abusives.

Enfin, une **mobilisation autour du droit d'auteur** dans le contexte de l'explosion des IA génératives. Le consentement explicite de l'auteur à l'exploitation de son œuvre est un principe fondamental du droit d'auteur, remis en cause au détriment des photographes et autres créateurs. Il est impératif de permettre l'exercice de ce consentement et d'assurer un partage équitable de la valeur générée.

Avec ces trois axes d'action, les États généraux proposent des mesures concrètes pour défendre le droit d'auteur des photographes, en tenant compte des spécificités de chaque secteur de l'écosystème et des défis posés par l'intelligence artificielle générative.

PARTIE 3

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

Accompagner l'adaptation du
métier de photographe

3.1. La pluriactivité et les statuts

- Les statuts des photographes
- Les réalités de la pluriactivité
- Aménager les règles autour de l'artiste-auteur

3.2. Accompagner la création

- Faire comprendre l'importance de la recherche en création photographique
- Une recherche non rémunérée et coûteuse pour les photographes
- L'allocation-recherche

3.3. Photographie et éco-responsabilité

- L'écologie, préoccupation centrale pour l'écosystème de la photographie
- Quantifier l'impact écologique de la photographie
- Écologie et production d'images
- Écologie et circulation des œuvres
- Écologie et conservation

3.4. Faire rentrer l'IA de manière maîtrisée dans l'écosystème de la photographie

- Le métier de photographe à l'époque de l'IA générative
- Images, photographies, œuvres ?
- IA et éthique de l'information
- IA et écologie, des questions étroitement liées

Conclusion de la partie 3

PARTIE 3 CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DU MÉTIER DE PHOTOGRAPHE

Pour assurer la survie et le développement de l'écosystème de la photographie, les États généraux identifient plusieurs chantiers. Il s'agit d'adapter l'écosystème aux pratiques des acteurs et aux nouveaux défis qui émergent, en accompagnant au mieux les photographes face à ces transformations. Les États généraux proposent une série d'actions portant sur l'adaptation des statuts (3.1.), l'accompagnement à la création (3.2.), l'éco-responsabilité (3.3.) et les pratiques de l'IA générative (3.4.).

PRINCIPALES ACTIONS POUR UN ÉCOSYSTÈME SOUTENABLE

- adapter le statut des photographes à la pluri-activité : réfléchir au cumul des statuts
- faciliter le respect des principes du droit d'auteur pour tous les photographes : faciliter la circulation et le cumul des statuts, prévoir des dispositifs qui facilitent la déclaration des droits d'auteur pour tous les statuts
- soutenir la recherche en création photographique : mettre en place l'allocation-recherche
- équiper les acteurs pour une photographie plus écoresponsable : quantifier les coûts écologiques, recycler et partager les ressources, alléger la conservation
- accompagner l'arrivée de la génération d'images par IA : équilibrer la concurrence et le partage de la valeur avec les photographes, marquer clairement les images générées par IA, proposer des chartes d'usage de l'IA aux commanditaires

PARTIE 3

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

3.1. LA PLURIACTIVITÉ ET LES STATUTS

Les statuts des photographes

La question du statut est un objet de débat récurrent, déjà central dans les premiers États généraux de 1981. Le statut ou plutôt les statuts sous lesquels les photographes exercent leur métier portent des enjeux fondamentaux pour l'écosystème. Le sujet est ainsi abordé dans la table ronde qui lui est dédiée mais aussi dans les discussions des professionnels réunis autour de la reconnaissance ou du droit d'auteur.

Les photographes peuvent exercer leur métier sous plusieurs statuts ou proto-statuts. Les photographes rattachés au **régime des artistes-auteurs** ont une pratique caractérisée par la diffusion publique ou l'exposition de leurs images. En termes économiques et juridiques, leur revenu vient donc de la cession de droits d'auteur. Ils sont rattachés à l'URSSAF Artistes-Auteurs (Limousin). Les **photographes artisans** travaillent dans des contextes qui ne sont pas supposés donner lieu à reproduction ou diffusion des images, par exemple des photographies de famille ou de mariage destinées à des particuliers. Dans ces cas-là, ils sont rémunérés à la prestation. Qu'ils soient entrepreneurs ou auto-entrepreneurs, en boutique ou non, ils cotisent auprès de l'URSSAF. Les **photojournalistes** qui travaillent dans le domaine de la presse et des médias ont un statut spécifique. La loi prévoit qu'ils soient rémunérés en pige, une forme de CDI à rémunération variable. À ce titre, ils sont rattachés au régime général des salariés.

Cette division est approximative dans la mesure où **les photographes cumulent souvent des pratiques différentes**. En particulier, **les photographes auteurs ne sont pas les seuls photographes à être concernés par le cadre du droit d'auteur**. Ce dernier concerne toutes les œuvres indépendamment du statut administratif de son auteur, sauf exceptions dans des domaines spécifiques. Les photographes artisans et les photojournalistes peuvent et doivent donc être rémunérés en droits d'auteur dans certains cas. Pour les premiers, l'utilisation d'une de leurs images pour une affiche, un tract ou un prospectus relève par exemple de la diffusion publique. Pour les seconds, la réutilisation d'une image au-delà du premier cercle de temporalité tel que défini par la loi Hadopi doit donner lieu au versement de droits d'auteur.

Les réalités de la pluriactivité

La diversification des activités des photographes amène de plus en plus fréquemment les photographes à **intervenir dans d'autres domaines que ceux pour lesquels leur statut administratif est pensé**. Lors de la table ronde de restitution, les professionnels

PARTIE 3 CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

de l'atelier sur les statuts soulignent que les photographes artisans et les photographes auteurs s'étendent dans leurs champs respectifs. S'y ajoutent souvent d'autres activités professionnelles qui ne sont pas directement liées à la pratique de la photographie, par exemple dans l'enseignement, la médiation ou d'autres secteurs économiques.

La pluriactivité des photographes les amène à **cumuler des types de revenus, des affiliations et des statuts différents**. L'atelier sur les statuts relève que ce cumul des statuts s'avère généralement problématique. La déclaration de revenus issus de différentes activités relevant de régimes différents complique le versement des **cotisations et contributions sociales**, ce qui peut affecter l'accès des photographes à leurs droits sociaux (en termes d'assurance-maladie ou de retraite, notamment). Si des dispositions légales prévoient ce cumul, ces situations ne sont pas toujours claires aux yeux des photographes, de leurs clients et des administrations concernées.

Les photographes ne sont pas tous familiers avec les cadres qui réglementent chaque statut, en particulier sur le plan de la rémunération. Dans l'enquête de 2021, les photographes sont nombreux à exprimer leur **insatisfaction avec la complexité du système**, particulièrement en début de carrière. Les professionnels de l'atelier appellent d'ailleurs à généraliser et approfondir la formation des photographes à ce sujet, que ce soit dans les formations initiales ou au cours de la carrière.

Les clients et commanditaires constituent un autre défi. Soit qu'ils connaissent mal les statuts des photographes, soit qu'ils les connaissent très bien, **les commanditaires peuvent être réfractaires à l'application des cadres légaux**. Ils proposent alors des modalités d'emploi plus avantageuses pour eux, par exemple quand un groupe de presse impose une rémunération en droits d'auteur plutôt qu'en pigne, ce qui représente une économie importante en termes de cotisations et contributions sociales de l'employeur, alors que les agences de presse ont l'obligation de payer en pigne les photojournalistes. Les commanditaires peuvent aussi être réticents à s'engager dans des démarches qui leur paraissent compliquées, comme le versement de la part diffuseur obligatoire pour les entités qui rémunèrent des artistes. La synthèse de l'atelier sur les statuts relève d'ailleurs que la cession des droits d'auteur et la part diffuseur peuvent **jouer en défaveur des artistes-auteurs sur le marché**. En effet, leur rémunération demande aux clients et employeurs des démarches plus complexes qu'un contrat de prestation.

Enfin, même pour les photographes habitués qui travaillent avec des commanditaires respectueux de la loi, **le cumul des statuts pose des défis administratifs et techniques**. Dans l'enquête de 2021, les photographes expliquent que la complexité administrative affecte leurs revenus et leur capacité à convaincre leurs clients : « J'ai parfois dû refuser du travail ou perdu de l'argent à cause des contingences administratives. Par ailleurs,

PARTIE 3

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

et par conséquent de cette législation, il est très complexe d'avoir des infos claires et précises sur les démarches administratives à effectuer. Les différents services (impôts, Agessa, commanditaires, presse, etc.) se contredisent souvent. »

La coexistence des statuts crée des situations parfois confuses. Plusieurs ateliers abordent le cas de **la déclaration de droits d'auteur par les photographes artisans**. Les photographes artisans qui déclarent des droits d'auteur peuvent s'affilier au régime des artistes-auteurs pour les déclarer à part de leurs autres revenus. Ils bénéficient ainsi d'un taux de charge sociale moins important, mais doivent avoir deux SIRET, ce qui représente une charge administrative supplémentaire. Il leur est cependant aussi possible de tout déclarer dans une même déclaration auprès de l'URSSAF sous leur SIRET d'entrepreneur ou d'auto-entrepreneur. Cette situation diffère de celle des artistes-auteurs qui n'ont, eux, pas le droit d'ouvrir une auto-entreprise pour toucher leurs droits d'auteur. Comme le relève la synthèse de l'atelier sur les statuts, « l'existence possible d'un même SIRET avec deux statuts différents, tout comme la possibilité pour les auto-entrepreneurs d'avoir deux activités, deux seuils, et deux taux de cotisations et contributions sociales, soulève des interrogations sur la cohérence et la clarté des réglementations. »

La communication à l'intérieur d'un service administratif ou entre elles est aussi source de difficultés. Sur un plan technique, le **formulaire du Guichet Unique** récemment mis en place s'avère beaucoup plus complexe à remplir que son prédécesseur. Son fonctionnement même pose question : l'atelier sur les statuts relève un décalage entre les informations collectées par l'INSEE avec ce formulaire et les informations des organisations professionnelles. L'atelier sur les statuts relève aussi les difficultés récurrentes des photographes avec **France Travail**. Dans la mesure où le droit d'auteur est un revenu de la propriété intellectuelle et pas du travail, il n'a pas à être déclaré à France Travail ou déduit du versement de l'assurance-chômage. Cette réglementation n'est pas toujours connue des conseillers, ce qui affecte les revenus des photographes auteurs au chômage.

Aménager les règles autour de l'artiste-auteur

Face à ces défis, les États généraux proposent une réflexion sur l'adaptation des statuts. Une première piste est celle de **l'ouverture du statut de photographe auteur pour l'adapter à la pluriactivité**. Cette ouverture implique de simplifier la déclaration de revenus de différentes sources. Une deuxième piste, complémentaire, consiste en la **facilitation de la déclaration des droits d'auteur par les photographes artisans**. Une troisième piste d'action concerne **l'adaptation des logiciels de déclaration**

PARTIE 3 CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

dans les différents régimes et statuts. La synthèse de l'atelier des statuts conclut que « les connexions entre les deux statuts se multiplient, mais une simplification de la coexistence entre eux ou une expansion des possibilités pour les auteurs-photographes serait bénéfique. » Les professionnels de l'atelier insistent sur la **double nécessité de clarifier les règles et de créer des passerelles**.

Il est proposé d'**assouplir les statuts plutôt que de les unifier**. L'idée de l'unification du statut d'artiste-auteur est évoquée, d'abord dans certains témoignages de l'enquête de 2021, puis lors de la table ronde de restitution de l'atelier sur les statuts. Mais les professionnels de la table ronde relèvent que l'unification comporte un risque, celui du **nivellement par le bas** d'un statut qui garantit actuellement aux photographes auteurs certains droits et l'entrée dans le régime de la Sécurité sociale. Dans un contexte de réduction budgétaire de l'État, la création d'un nouveau statut peut amener à une situation plus lourde fiscalement et moins favorable socialement pour les auteurs.

PARTIE 3
CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA
PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

3.2. ACCOMPAGNER LA CRÉATION

Faire comprendre l'importance de la recherche en création photographique

Le soutien à la création photographique est un facteur-clé pour la survie et le développement de l'écosystème de la photographie. Les États généraux mettent en avant l'importance de la création. L'atelier dédié à ce sujet et l'atelier sur la reconnaissance appellent à valoriser la création jusque dans ses dimensions les moins visibles. La synthèse de l'atelier sur la reconnaissance parle de **tout ce qui est « derrière l'image »**, dont la formation, la post-production, mais aussi la recherche et l'expérimentation.

La recherche est une étape cruciale mais peu visible de la création. Elle correspond aux étapes qui précèdent la production de l'image, c'est-à-dire, dans les termes de la synthèse de l'atelier sur la création, « une phase nécessaire de documentation, de repérages, de rencontres préalables, de définition d'un propos et de conception d'hypothèses de récit, narration et de déploiement d'une écriture formelle » qui relève de la recherche fondamentale. Il existe des dispositifs de soutien spécifiques, comme les dotations Recherche distribuées par l'ADAGP qui sont disponibles entre autres pour les photographes, les programmes de résidence (dans lesquels se pose la question de la rémunération) ou encore les aides à la création du CNAP. Mais l'écosystème de la photographie ne bénéficie pas d'un système de soutien à la recherche comparable à ceux d'autres secteurs, comme le cinéma, dans lequel il existe des modalités de résidence et de rémunération en amont des projets de films, et surtout le statut d'intermittent qui permet d'être rémunéré en dehors des phases de travail à condition d'avoir cumulé un nombre d'heures suffisant. L'enjeu, pour les États généraux, est donc de **rendre visible l'invisible, en particulier aux yeux des partenaires et des commanditaires.**

Une recherche non rémunérée et coûteuse pour les photographes

Le besoin d'un soutien à la recherche est d'autant plus important que cette étape représente **un défi économique pour les photographes**. Faute de dispositifs adaptés, les photographes sont nombreux à auto-financer cette étape de leur travail en faisant le pari de rémunérations futures. Les dispositifs qui financent la production demandent tout un travail gratuit en amont : rédaction de notes d'intention, constitution de dossiers, etc. L'atelier sur la création recommande donc la rémunération des photographes shortlistés dans les appels à projet. De manière générale, il encourage les commanditaires à **compter le temps de la recherche dans**

PARTIE 3 CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

le calcul des rémunérations des artistes, que ce soit dans le contexte des commandes, des contrats, des appels à projets ou des bourses.

Le travail de recherche et d'affinement de la proposition est non seulement non-rémunéré mais aussi coûteux pour les photographes. Sur ce plan, l'atelier sur le droit d'auteur **questionne la dimension payante des lectures de portfolios**, surtout quand les experts sollicités pour les lectures ne sont eux-mêmes pas rémunérés.

Le cas des résidences fait l'objet d'une réflexion approfondie. L'atelier sur la création identifie les résidences comme un lieu fondamental pour la valorisation de la création et de la recherche. Les professionnels de l'atelier proposent **un modèle pour une résidence idéale**. Les propositions incluent la définition d'un contrat standardisé qui explicite les conditions d'accompagnement, la prise en charge complète des frais en sus des honoraires et un accompagnement assuré par la structure chargée d'établir les contacts et de fournir les équipements.

L'allocation-recherche

Pour soutenir les photographes et la création, les États généraux soutiennent le projet de **l'allocation-recherche pour les artistes-auteurs**. L'idée, formulée par Patrice Goasduff, Grégory Jérôme et Dominique Sagot-Duvauroux¹, consiste en la création d'une allocation de 300€ par mois versée automatiquement aux artistes-auteurs qui ont un revenu d'au moins 900 ou 600 Smic horaires annuels (un critère qui s'aligne avec celui de l'accès aux prestations du régime de sécurité sociale).

Cette allocation **financerait le temps de la recherche et de la conception de projets**, estimée à environ un quart du temps de travail des artistes-auteurs. Son coût, estimé par les auteurs du projet à 144 millions d'euros par an, serait financé par une taxe sur un ou des secteurs qui bénéficient de l'existence d'activités artistiques, dont par exemple le tourisme, l'immobilier, le luxe et les plateformes numériques. L'atelier sur la création rappelle l'existence de dispositifs qui peuvent servir de modèles, comme la redevance sur la copie privée ou la taxe sur le tourisme.

L'allocation-recherche permettrait d'**assurer un revenu régulier aux photographes** et d'absorber une partie des risques liés à la précarité. La synthèse de l'atelier sur la création imagine aussi « un modèle inspiré de l'intermittence » qui compenserait le

¹ « Artistes-auteurs : des chercheurs sans le sou », P. Goasduff, G. Jérôme et D. Sagot-Duvauroux, 2022, *L'Observatoire des Politiques Culturelles*, <https://www.observatoire-culture.net/artistes-auteurs-chercheurs-sans-sou/>

PARTIE 3 CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

travail gratuit des photographes en termes de recherche et de préparation de projets. Ce modèle serait financé à la fois par un système de cotisation des artistes et une redevance des secteurs qui bénéficient du travail des photographes.

L'écosystème de la photographie est largement structuré par des aides sélectives, comme les bourses ou les commandes. Une ambition des États généraux, réitérée pendant la table ronde de restitution de l'atelier sur la création, est d'**universaliser l'accès des photographes aux moyens de production et de création**. La mise en place d'aides automatiques sous conditions va dans ce sens.

Cette modalité d'accompagnement pose cependant une difficulté, relevée pendant la période de questions de la table ronde. La **définition d'un seuil de professionnalité**, c'est-à-dire de conditions auxquelles un photographe peut prétendre à l'aide, est indispensable pour le cadre légal et administratif. Pour l'allocation-recherche, le seuil est fixé à un certain nombre de Smic horaires dont doit justifier l'artiste-auteur. Mais un tel critère est par définition exclusif vis-à-vis des artistes-auteurs les moins dotés. Et, dans un contexte dans lequel les photographes peinent à se faire payer légalement, ce seuil est particulièrement difficile à atteindre. Les professionnels de l'atelier sur la création soulignent l'importance d'adapter les critères aux spécificités du métier de photographe aujourd'hui.

PARTIE 3
CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA
PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

3.3. PHOTOGRAPHIE ET ÉCO-RESPONSABILITÉ

L'écologie, préoccupation centrale pour l'écosystème de la photographie

L'écologie est une question centrale pour l'écosystème de la photographie et son avenir. L'atelier consacré à ce sujet reprend les préoccupations exprimées dans l'enquête de 2021 par les photographes. Ces derniers mentionnent leurs inquiétudes sur la pérennité de leurs pratiques et sont demandeurs de formation et d'information sur ce sujet.

Le thème du **changement de paradigme** traverse les travaux des États généraux. Dans l'atelier sur l'écologie et la table ronde de restitution, la formule revient à de nombreuses reprises pour valoriser une approche décroissante de la photographie, par contraste avec la production et la consommation d'images en masse. Pendant la table ronde sur l'écologie, Raphaële Bertho met en évidence la dimension structurelle et collective de cette transformation : « Il va falloir que nous acceptions la disparition à terme et annoncée d'un certain nombre d'objets, d'images. Et ça, c'est un changement de paradigme. C'est accepter la finitude des temporalités, des objets et de notre énergie. »

Une réflexion sur l'écologie dans la photographie est nécessairement multiforme. Les professionnels de l'atelier sur l'écologie ont abordé la question de l'impact écologique, de sa mesure et des bonnes pratiques, mais aussi des réformes à grandes échelles à envisager à toutes les étapes, de la production à la circulation et à la conservation des œuvres. La synthèse de l'atelier appelle à « briser les silos, cartographier les partenaires potentiels, et **inciter à l'éco-responsabilité**. »

L'atelier sur l'écologie identifie **un certain nombre de difficultés** susceptibles de se poser. La synthèse mentionne notamment les coûts économiques des mesures, la difficulté à faire évoluer les normes réglementaires (par exemple dans le cas de la conservation du patrimoine), et l'ancrage de certaines pratiques (comme l'habitude de pouvoir accéder immédiatement aux photos conservées ou l'attachement à la matière).

Quantifier l'impact écologique de la photographie

La **quantification des impacts de la photographie** a un rôle stratégique pour la transition écologique. Pouvoir mesurer le coût et les effets de certaines pratiques de production, de diffusion et de conservation est un préalable indispensable à l'action

PARTIE 3 CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

collective et individuelle. Les professionnels de l'atelier sur l'écologie mettent en avant deux outils qui existent déjà dans d'autres secteurs ou dans des domaines spécifiques de l'écosystème de la photographie.

Il s'agit d'une part des **bilans carbone** pour les projets photographiques, comme ceux utilisés dans certaines agences dans le monde de la commande, eux-mêmes inspirés du modèle rendu obligatoire pour les projets audiovisuels soutenus par le Centre National du Cinéma. Ces bilans carbone constituent un outil de suivi, mais aussi de négociation avec les clients. La mise à disposition de calculateurs d'empreinte carbone à une échelle plus large peut accompagner la prise de décision des photographes et des commanditaires sur leurs projets.

D'autre part, un **outil de diagnostic des cycles de vie des appareils** fournirait des informations décisives aux photographes au moment de s'équiper ou de renouveler leur matériel, dans la mesure où la fabrication des objets technologiques est particulièrement polluante.

Écologie et production d'images

La production massive d'images a un coût écologique élevé. Pendant la table ronde de restitution de l'atelier sur l'écologie, l'idée de produire mieux en produisant moins est mise en avant. En effet, **la production d'images en masse intensifie les problématiques liées au stockage ou à la production d'appareils** photographiques, deux processus très polluants.

L'information des photographes et des commanditaires est un levier pour agir sur les pratiques de production. L'atelier sur l'écologie propose de **compléter l'éducation et la formation des photographes** avec des modules sur la durabilité et l'éco-responsabilité dans les programmes de la formation initiale et continue. La synthèse de l'atelier met en avant des **dispositifs qui incitent les photographes et leurs clients à s'emparer du sujet**, avec par exemple des clauses environnementales dans les contrats de production et des résidences spécifiquement consacrées à l'éco-crédation.

Les matériaux et leur réemploi sont un facteur central dans la durabilité des pratiques. L'atelier sur l'écologie encourage les acteurs à considérer le cycle de vie des matériaux et à les réemployer, particulièrement en ce qui concerne les éléments scénographiques. Les professionnels de l'atelier proposent la création d'une **plateforme pour la réutilisation et la mise en commun des matériaux déjà utilisés**. Lors de la table ronde de restitution,

PARTIE 3

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

Sylvie Bétard a ainsi présenté l'Écothèque², plateforme collaborative pour la scénographie lancée en 2024 par l'Augures Lab Scénogrrrrraphie, qui propose des solutions d'économie circulaire et de réemploi des matériaux aux acteurs de la culture.

Écologie et circulation des œuvres

Les expositions et festivals constituent un défi en termes d'empreinte écologique. Ces événements éphémères et coûteux écologiquement sont des instances de valorisation cruciales dans les carrières des photographes.

Les solutions proposées par l'atelier sur l'écologie associent **adaptation des pratiques**, notamment sur le plan technique (imprimer sur papier plutôt que sur aluminium pendant les expositions pour permettre le recyclage, par exemple), et **changements du fonctionnement de l'écosystème** (faire circuler les expositions existantes plutôt que d'en monter de nouvelles, notamment). Les professionnels de l'atelier sur l'écologie proposent de mettre en place des **clauses dans les marchés publics** pour inciter à des choix plus écologiques dans le transport des œuvres et la logistique. Néanmoins, dans la photographie et dans le secteur de la culture en général, l'un des principaux responsables de l'émission de CO2 reste le public et ses modes de déplacement. Les enjeux de la mobilité ne sont pas des leviers que maîtrisent complètement les porteurs de projets.

Écologie et conservation

La conservation est un autre point d'attention dans la réflexion sur l'écologie dans la photographie. Le thème de l'archivage et de la conservation des photographies est une préoccupation pour les photographes. Dans l'enquête de 2021, **40% des répondants identifient l'archivage et la conservation des photographies comme un sujet important**, et le même sentiment émerge lors des tables rondes de restitution des États généraux.

Les pratiques professionnelles actuelles favorisent le stockage massif des images. Les professionnels de l'atelier sur l'écologie soulignent que, dans la commande et les agences, les clients ne téléchargent qu'une proportion minuscule des images mises à leur disposition par les photographes. **Ces images non utilisées restent conservées**

² « La plateforme collaborative de l'écoscénographie », <https://www.ecotheque.fr/>

PARTIE 3

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

pendant des durées très longues sur des serveurs dont le fonctionnement est coûteux énergétiquement. Pour changer ces pratiques, la **sensibilisation des clients aux enjeux écologiques** s'impose, de manière à renégocier leurs exigences en termes de qualité de la définition ou de mise à disposition des images sur les serveurs.

Du côté des photographes et des institutions, le même problème se pose pour des collections très vastes avec de nombreux doublons. Ces collections ne peuvent plus être triées puisqu'elles sont patrimonialisées une fois entrées dans les archives. Les professionnels de l'atelier recommandent instamment aux photographes de **trier les photographies en amont de leur versement** à un fonds.

Les **modalités de conservation des collections photographiques, très énergivores**, dépendent des dispositions légales sur le patrimoine. Lors de la table ronde de restitution, Agnes Gall-Ortlik souligne les enjeux politiques et patrimoniaux des choix techniques de conservation. Pour un négatif sain, un environnement à 0 degré et 30% d'humidité relative permet une conservation à horizon de 1475 ans, et le même environnement à 5 degrés permet une conservation pendant 712 ans. Se pose alors la question de la pertinence d'une conservation sur près de 1500 ans dans un contexte de crise environnementale qui limite notre capacité à nous projeter si loin.

La synthèse de l'atelier soulève la question de la **révision des normes de conservation** pour les collections, qu'elles soient physiques ou numériques, publiques ou privées. Plusieurs pistes sont évoquées : révision des normes climatiques pour les collections publiques, aménagement de bâtiments bioclimatiques, réduction de la taille des collections, mais aussi acceptation de ne pas tout conserver. Le stockage à froid, méthode de conservation numérique à basse consommation, constitue une modalité d'action qui suscite un intérêt particulier.

PARTIE 3
CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA
PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

3.4. FAIRE RENTRER L'IA DE MANIÈRE MAÎTRISÉE DANS L'ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE

Le métier de photographe à l'époque de l'IA générative

Les outils de l'intelligence artificielle générative bousculent les métiers de l'image. Leur développement amène des enjeux économiques et légaux qui affectent le devenir de la photographie. De nouveaux métiers émergent, les pratiques des photographes se transforment et de nouvelles formes de concurrence apparaissent. Les professionnels de l'atelier sur l'IA citent **la formation des acteurs de l'écosystème** comme une priorité. Il est nécessaire de comprendre ces outils pour s'en emparer et cadrer leurs usages.

La diffusion des IA génératives pèse sur l'ensemble de l'écosystème. Outre la remise en cause du droit d'auteur, **ces nouveaux outils transforment les professions de l'image**. Les professionnels de l'atelier sur l'IA relèvent par exemple l'émergence du métier de prompteur d'images ou la réorientation partielle du métier de retoucheur vers les images générées. La synthèse de l'atelier conclut à l'urgence d'une réflexion sur « la redéfinition des métiers et à la délimitation de leurs contours. »

Les outils de l'IA générative créent **une concurrence pour les photographes**. L'atelier sur l'IA partage sur ce point une des conclusions du rapport du Comité sur l'Intelligence artificielle : l'IA entraîne une perte de revenus pour des métiers déjà fragilisés. Le cadre réglementaire et les pratiques de l'IA remettent en cause les modèles économiques de la photographie, déjà mis à mal par la circulation intensive des images sur le Web. Les commanditaires et clients qui se seraient adressés aux photographes voient dans les outils de l'IA un moyen de réduire leurs coûts et un gain de temps. Les professionnels de l'atelier sur l'IA attirent l'attention sur la situation des photographes d'illustration *corporate* qui sont particulièrement concernés par la concurrence de l'IA.

L'établissement d'**un label et d'une charte commune** est une piste d'action face à ces transformations rapides de l'économie de l'image. La synthèse de l'atelier sur l'IA propose de mettre en place une charte, qu'elle soit contraignante ou accompagnante, qui inciterait les commanditaires à la transparence et à une production éthique des images. Dans une démarche de responsabilisation des commanditaires, un label et une charte participeraient à définir les bonnes pratiques et à vérifier leur application.

PARTIE 3

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

Images, photographies, œuvres ?

L'IA générative pose des questions d'ordre plus général sur les images et leur production. L'atelier sur l'IA aborde la problématique du **statut des images générées par l'IA et des photographies modifiées avec ces outils**. Il interroge la place de ces images dans le monde de la création visuelle et leur statut au regard du droit d'auteur et de l'originalité de l'œuvre. La question du mot approprié pour désigner ces images est discutée pendant la table ronde de restitution de l'atelier, avec une distinction faite entre les images entièrement générées par l'IA et la modification des photographies avec des outils d'IA.

En effet, l'IA générative offre **des possibilités pour la création**. Les professionnels de l'atelier sur l'IA soulignent que ces outils peuvent apporter aux photographes des perspectives nouvelles. Pendant la table ronde de restitution de l'atelier, un photographe prend la parole pour témoigner de la place de l'outil dans sa pratique, soulignant que ce travail de création demande des compétences et un investissement en temps : « Parfois, sur certaines images, moi je vais pouvoir passer peut-être une journée, deux journées, trois journées à créer vraiment une image, à modifier des éléments, à intégrer parfois des éléments que j'ai photographiés à côté dans mon résultat final, à même parfois repeindre ou à retoucher classiquement comme je faisais avant, enfin. Et à la fin, j'ai une image qui m'a pris beaucoup de temps à créer et que j'estime ne pas être du tout la création de l'IA. »

IA et éthique de l'information

La discussion sur les images générées par l'IA aborde les **risques de désinformation et de manipulation** qu'elles posent. La synthèse sur l'IA rappelle l'enjeu éthique de l'utilisation de ces images et les dangers d'une « utilisation inappropriée, préjudiciable ou visant à tromper sciemment le public ». Cette situation appelle au **renforcement de l'éducation à l'image** pour tous les publics et la mise en place de formations spécifiques sur l'IA. Les enjeux éthiques de l'utilisation de ces images se posent avec acuité dans la presse et les médias. Pendant la table ronde, Thierry Meneau présente par exemple la charte du journal *Les Échos* qui proscrit l'utilisation d'images générées artificiellement pour illustrer l'information.

L'identification des images générées par l'IA est cruciale sur ce plan. Les professionnels de l'atelier font écho aux dispositions de l'AI Act et à l'obligation qu'il fait aux acteurs de l'IA de **marquer visiblement les images produites par les modèles d'IA**. La synthèse insiste sur l'importance de la transparence et de la distinction claire entre contenus générés artificiellement et photographies.

PARTIE 3

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

IA et écologie, des questions étroitement liées

Les questionnements sur l'IA renvoient à ceux sur l'écologie dans la photographie. **Les modèles d'IA générative sont polluants et coûteux énergétiquement.** La synthèse de l'atelier sur l'IA reprend l'exemple du coût d'un *prompt*, instruction écrite qui permet la génération d'un texte ou d'une image, qui équivaut à la charge complète d'un *smartphone*. Les professionnels de cet atelier appellent à prendre en compte les coûts écologiques dans l'évaluation de l'IA aux côtés des coûts économiques et sociaux. Deux pistes d'action sont proposées. D'une part, **l'évaluation systématique de l'impact écologique de la génération d'image** est une action que peuvent porter commanditaires et diffuseurs. D'autre part, la synthèse de l'atelier propose d'introduire une **taxation carbone** concernant les acteurs de l'IA pour compenser partiellement l'impact environnemental.

PARTIE 3

CRÉER UN ÉCOSYSTÈME DE LA PHOTOGRAPHIE SOUTENABLE

CONCLUSION DE LA PARTIE 3

L'écosystème de la photographie doit faire face à des transformations profondes de la société sur les plans économiques, technologiques et écologiques. Ces défis imposent à la photographie et à ses acteurs de s'adapter, parfois radicalement. Pour assurer la soutenabilité de l'écosystème, les États généraux identifient quatre chantiers.

D'abord, **l'adaptation des statuts aux pratiques actuelles** et notamment à la pluri-activité des photographes. Cela implique de faciliter, tant sur le plan administratif et fiscal que technique, la gestion de multiples sources de revenus, d'affiliations et de statuts, avec des répercussions sur les cotisations, les impôts et le régime de sécurité sociale. Il s'agit de clarifier les règles et d'établir des passerelles plutôt que de chercher à uniformiser les statuts.

Ensuite, **le soutien à la création photographique** et la mise en **visibilité du temps de la recherche**. Ce dernier est crucial mais peu valorisé. Il s'agit donc de remettre en question la gratuité associée à cette recherche, de rééquilibrer les rémunérations des photographes dans les lieux de création tels que les résidences, et de promouvoir l'idée d'une allocation-recherche pour les artistes-auteurs.

Ensuite, la transition vers un écosystème de la photographie plus respectueux de l'environnement. Cette transition s'inscrit dans un changement de paradigme dont se sont saisis d'autres domaines de l'image et de la culture. Il est envisagé de développer des outils pour évaluer les coûts écologiques, de promouvoir le partage et la réutilisation des ressources, et de réduire les coûts associés à la conservation des œuvres.

Enfin, **l'accompagnement de l'arrivée de l'IA générative** dans la chaîne de valeur de l'image. Dans ce domaine, il est crucial de mieux former et informer aux changements induits par l'IA en termes de métiers, de pratiques, de distribution de la valeur économique et d'éthique, tant pour les photographes que pour les commanditaires et le public.

Dans ces quatre domaines, les États généraux proposent une série d'actions pour protéger, stabiliser et soutenir le développement de la photographie en France face aux défis contemporains et aux transformations de la société.

CONCLUSION

CONCLUSION

Quarante ans après les premiers États généraux de la Photographie, les structures mobilisées au sein des États généraux proposent **un plan d'action pour la photographie contemporaine**. Dans un contexte de précarisation des photographes et face à des transformations de fond de la société, c'est la pérennité de la photographie et de son écosystème qui est en jeu. Mais **l'époque est propice à l'action collective** et à la mobilisation, comme l'illustrent les mouvements qui émergent dans les mondes de l'image et de la culture.

Le présent rapport synthétise **trois années de travail**, de consultation et de formulation de proposition au sein des États généraux de la Photographie. Ce travail s'appuie sur une enquête auprès des photographes menée en 2021 et une série d'ateliers avec des professionnels de la photographie. Six thématiques de réflexion ont émergé : le droit d'auteur, la création, les statuts, la reconnaissance, l'écologie et l'intelligence artificielle. Les journées de restitution de mars 2024 ont matérialisé l'aboutissement de cette première partie du processus et **l'entrée dans une nouvelle phase d'action collective**.

Trois grands axes se dégagent. Dans un premier temps, la création de la **Maison de la Photographie** se présente comme une réponse aux défis rencontrés par les acteurs de l'écosystème. En consolidant les ressources, en favorisant les échanges entre les professionnels de la photographie et en établissant un interlocuteur collectif, cette initiative doit renforcer la position de l'écosystème de la photographie et assurer sa pérennité.

De même, la **défense du droit d'auteur** émerge comme une priorité pour préserver l'intégrité artistique et économique des professionnels de la photographie. Les actions préconisées, allant de la sensibilisation et de la formation des acteurs à la réaffirmation du cadre légal dans tous les secteurs, visent à garantir une juste rémunération pour le travail des artistes et à lutter contre les pratiques abusives, notamment dans le contexte de l'émergence des IA génératives.

Enfin, les défis économiques, technologiques et écologiques appellent à une **adaptation profonde de l'écosystème photographique**. L'adaptation des statuts, le soutien à la recherche photographique, la transition vers une pratique plus respectueuse de l'environnement et l'accompagnement de l'intégration de l'IA générative représentent autant de chantiers prioritaires pour assurer la soutenabilité de la photographie dans un contexte instable.

Dans l'ensemble, les actions proposées par les États généraux de la Photographie se veulent **une réponse aux défis multiples et complexes** auxquels est confrontée la photographie en France. En mettant l'accent sur l'action collective, ces recommandations visent à soutenir et à promouvoir ce secteur essentiel de la culture et de l'économie en France.

ANNEXES

Les structures associées aux États généraux de la Photographie

Calendriers

Les Soutiens financiers des États généraux de la Photographie

Les ateliers thématiques

Les tables-rondes

ANNEXES STRUCTURES ASSOCIÉES

LES STRUCTURES ASSOCIÉES AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PHOTOGRAPHIE



Créée en 1953, l'ADAGP est une société française de perception et de répartition des droits d'auteur. Elle intervient dans le domaine des arts visuels.

Forte d'un réseau mondial de 53 sociétés sœurs, elle représente aujourd'hui plus de 200 000 artistes dans toutes les disciplines : peinture, sculpture, photographie, architecture, design, bande dessinée, manga, illustration, street art, création numérique, art vidéo, etc.

De plus, l'ADAGP encourage la scène artistique en initiant et en soutenant financièrement des projets propres à animer et valoriser la création, et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

→ [Site web de l'ADAGP](#)



**les agents
associés**

Agissant depuis 2004 pour la reconnaissance et la promotion de la profession, ce mouvement fédérateur, source de réflexion, d'échanges et de découvertes, mise sur l'union plutôt que sur la concurrence.

Nous visons à créer de nouvelles synergies à valoriser ensemble notre métier et à faire respecter nos intérêts et ceux de nos auteurs.

L'agent joue un rôle fondamental auprès des auteurs, il est nécessaire pour identifier une écriture, faire des choix, rendre visible, représenter, imposer, défendre et négocier. L'agent est l'interface indispensable pour garantir la qualité de la production et soutenir l'auteur dans la réalisation de la commande.

→ [Site web des Agents Associés](#)

ANNEXES STRUCTURES ASSOCIÉES



Comité de liaison et d'action pour la photographie.

Le CLAP est une association loi 1901 fondée en février 2019 à la suite de deux tribunes publiées dans Libération et au mouvement #PayeTaPhoto lancé à l'occasion de la semaine d'ouverture des Rencontres d'Arles 2018.

Né de l'association de cinq agences et collectifs d'auteurs (Signatures, modds, Tendance Floue, MYOP et VU'), le CLAP a pour but de procéder à l'étude et à la défense des droits et des intérêts économiques et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres. Par la création de ce comité, ses fondateurs se réunissent régulièrement pour faire état des pratiques auxquelles ils sont confrontés chaque jour et en informer au mieux ses adhérents. La mission du CLAP est avant tout pédagogique, son rôle est de faire de la prévention auprès de ses adhérents afin de les avertir des mauvaises pratiques que subissent nos métiers.

→ [Site web du CLAP](#)



Fondée en 2017 par trois passionnées de photographie, l'association a su rapidement fédérer autour de ses valeurs et de ses projets.

L'association compte 300 adhérentes représentant 30 métiers dans les champs artistiques, de la commande et de la recherche. Toutes désireuses d'être « mieux informées pour mieux agir », elles souhaitent ensemble animer un laboratoire d'idées et jouer de leur influence pour valoriser et défendre la photographie.

L'association mène plusieurs projets autour de sujets d'actualité impactant les photographes et leur interaction avec les divers acteurs du secteur. Elle agit via des actions de valorisation, de mentorat, de mise en relation avec des experts de l'image mais aussi de lobbying.

→ [Site web des Filles de la Photo](#)

ANNEXES STRUCTURES ASSOCIÉES



France PhotoBook fédère les principaux éditeurs français indépendants de livres de photographie.

France PhotoBook est une association ouverte à tout éditeur de livres de photographie dont le siège social est situé en France et produisant au moins trois titres par an. Elle vise à valoriser et à sauvegarder un écosystème aussi riche que fragile, en préservant une expertise singulière et en encourageant la prise en compte d'un secteur devenu incontournable dans le champ de la création photographique contemporaine.

→ [Site web de France PhotoBook](#)



Le réseau Diagonal, fondé en 2009, est le seul réseau en France réunissant des structures de production et de diffusion dédiées à la photographie.

Il participe à la structuration de la création photographique ; il accompagne la professionnalisation des artistes photographes et s'attache au développement d'une éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire.

→ [Site web du réseau Diagonal](#)



Société des Auteurs
des arts visuels
et de l'Image Fixe

La SAIF est la Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe. Ses missions : défendre, percevoir et répartir les droits des auteur·rices des arts visuels

Créée en 1999 par des auteur·rices souhaitant défendre collectivement leurs droits, la SAIF est une société civile qui représente aujourd'hui plus de 8 500 auteur·rices de tous les arts visuels : architectes, designer·euses, dessinateur·rices, graphistes, illustrateur·rices, peintres, plasticien·nes, sculpteur·rices, photographes...

Les principes qui prévalent sont l'égalité, la solidarité et l'équité entre les auteurs et autrices membres. Depuis sa création la SAIF œuvre pour la protection et la défense du droit d'auteur et entretient un dialogue permanent avec les diffuseurs et les institutions nationales et internationales pour faire entendre la voix des auteurs et autrices. Avec son Action Culturelle, la SAIF joue également un rôle important dans la vitalité artistique et culturelle en France.

→ [Site web de la SAIF](#)

ANNEXES STRUCTURES ASSOCIÉES



L'UPP est la première organisation professionnelle de défense des droits des photographes. Elle a pour but de promouvoir la profession et de veiller aux intérêts des photographes. Elle étudie toutes les questions sociales, économiques, juridiques ou autres intéressant la profession de photographe.

Elle s'attache particulièrement au respect du droit d'auteur, tel que défini par le Code de la Propriété Intellectuelle. Travaillant en permanence pour défendre les auteurs et améliorer les conditions d'exercice de la profession, l'UPP représente les photographes auteurs, photojournalistes et artisans auprès des pouvoirs publics et des organisations nationales et internationales.

En outre l'UPP s'attache à développer une mission d'action culturelle en présentant des expositions de photos dans son espace dédié à Paris, la Maison des Photographes. Elle représente les intérêts de près de 10 000 photographes, et compte plus de 1 000 membres actifs.

→ [Site web de l'UPP](#)

ANNEXES CALENDRIERS

CALENDRIERS

Consultation

Phase de diagnostic : Donne la parole à plus de 500 répondant·es photographes et professionnel·les du secteur pour faire émerger des thématiques communes.

Synthèses

Synthèse des ateliers : Rédaction des synthèses à partir des solutions et problématiques évoquées lors des ateliers thématiques.

Restitution Publique

18 et 19 mars : États généraux de la Photographie à l'ADAGP.

5 juin : Carte Blanche des États généraux de la Photographie au Parlement de la Photo.

3 et 4 juillet : Discussion autour des États généraux de la Photographie lors de la Semaine d'ouverture des Rencontres de la Photographie à Arles.

2021-2023

Rapport

Publication du rapport : Présentation des enquêtes des États généraux de la Photographie faisant émerger 6 thématiques principales.

2022

Ateliers thématiques

Phase de travail 2022-2023 : À partir du rapport d'enquête, organisation de 6 ateliers de travail pour formuler des propositions à partir des différents thèmes : Création, Écologie, Droit d'auteur, Statuts, Reconnaissance de la valeur de la photographie et Intelligence artificielle.

2024

Rapport

Publication du rapport des États généraux de la Photographie.

ANNEXES
LES SOUTIENS FINANCIERS DES
ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PHOTOGRAPHIE

Les États généraux de la Photographie sont soutenus par



ANNEXES LES ATELIERS THÉMATIQUES

LES ATELIERS THÉMATIQUES

CRÉATION – 17 novembre 2022

Quels moyens, espaces de collaboration et dynamiques d'accompagnement des photographes pour la recherche et l'expérimentation ?

L'atelier porte sur les espaces de collaboration et les dynamiques d'accompagnement des photographes pour la recherche et l'expérimentation. Si nous constatons un certain nombre de dispositifs dédiés à la production et une vigilance au respect des droits de représentation, il n'en reste pas moins que chaque projet de création photographique est un long parcours, de quelques mois à quelques années, jalonné de différentes étapes de travail. Les photographes, pris entre l'urgence de faire et de produire, la difficulté de repérer les bons dispositifs et bons relais au sein de l'écosystème, ou encore découragés par un système qui leur semble opaque et fonctionner en silo, engagent la production de projets seuls au risque de ne pas trouver de cadre de valorisation et de diffusion. Dans cet atelier, nous avons questionné la position du photographe dans sa relation avec les différents acteurs de l'écosystème de la création contemporaine (prescription, légitimité, reconnaissance), de l'importance de la genèse des projets (recherche, documentation, développement), de la nécessité de rencontrer et de fédérer un certain nombre de partenaires divers et complémentaires, de définir et distinguer les moyens nécessaires à la création, apprécier la variété des écritures et mieux appréhender les modalités possibles de leur valorisation.

Co-piloté par **Erika Negrel** — secrétaire Générale du Réseau Diagonal depuis 2017, et **Sabrina Ponti** — co-présidente des Filles de la Photo depuis janvier 2021 et est agent de photographe et conseil en mécénat culturel.

Participant-es :

Jean-Marie Baldner — historien-géographe et critique, membre de l'AICA

Charlotte Boudon — co-directrice artistique de la Galerie les Filles du Calvaire depuis 2006

Olivier Bourgoïn — directeur de l'agence Révélateur créée en 2010

Camille Gharbi — photographe et architecte de formation

Johanna Hagege — responsable de l'Action Culturelle et de la banque d'images à l'ADAGP

Marion Hislen — co-fondatrice et directrice du festival Circulation(s), co-fondatrice des Filles de la Photo en 2017

Audrey Hoareau — directrice du Centre Régional Photographique de Douchy-les-Mines, membre du réseau Diagonal

Adelie de Ipanema — co-fondatrice et vice-présidente de Polka, galerie et magazine

Vincent Marilhac — co-fondateur de The Eyes Publishing et directeur de Picto Foundation

Arthur Mercier — photographe

Chantal Nedjib — co-fondatrice des Filles de la Photo dont elle a été co-présidente pendant 3 ans

Dominique Sagot-Duvaurox — économiste, professeur émérite à l'université d'Angers

Monica Santos — co-fondatrice de Zone-i avec Matt Jacob, un centre culturel dédié à l'image et l'environnement qui a ouvert ses portes en 2019

Laura Serani — commissaire d'expositions indépendante, écrivaine, directrice de projets culturels et conseillère pour la photographie et la vidéo

Hortense Soichet — docteure en esthétique de l'Université Paris 8. Photographe indépendante

Ann Stouvenel — directrice artistique de Finis terrae - Centre d'art insulaire, qui réalise des résidences, explorations, événements et co-fondatrice et présidente d'Arts en résidence

ANNEXES LES ATELIERS THÉMATIQUES

ÉCOLOGIE — 9 décembre 2022

Comment mesurer l'impact écologique des pratiques professionnelles liées à la photographie, le réduire et inciter à l'éco-responsabilité ?

L'atelier se concentre sur les mesures de l'impact environnemental, les stratégies de réduction de cet impact et les moyens d'encourager l'éco-responsabilité dans les pratiques professionnelles liées à la photographie.

Bien que de nombreux efforts soient déployés pour intégrer des préoccupations environnementales dans les pratiques professionnelles liées à la photographie, il est indéniable que la transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement représente un voyage complexe, s'étalant sur des années. Les actions du ministère de la Culture en faveur de l'écologie visent à mettre en place des politiques publiques, à sensibiliser et à encourager la collaboration entre les acteurs culturels. La réflexion actuelle cherche à briser les silos, cartographier les partenaires potentiels, et inciter à l'éco-responsabilité. Pour les photographes, comme pour l'ensemble de la communauté professionnelle, l'objectif est de mesurer et réduire leur impact écologique, tout en favorisant des pratiques plus durables dans leur domaine.

Au sein de ce dialogue engagé, nous avons exploré la position du photographe au sein de ces dynamiques, réfléchi sur sa relation avec les différents acteurs, abordé l'importance de la genèse des projets, mettant l'accent sur la recherche, la documentation et le développement. Nous avons également mis en avant la nécessité de rassembler une palette diversifiée de partenaires complémentaires. Notre démarche consiste à identifier et distinguer les ressources essentielles pour la création photographique éco-responsable.

Co-piloté par **Raphaële Bertho** — co-présidente des Filles de la Photo (2024-2021) et **Isabelle Journo-Severi** — productrice — GENERAL Pop

Participant·es :

Pauline Guelaud — spécialisée en art contemporain, historienne de l'art, autrice et commissaire d'expositions

Agathe Barisan — photographe au sein l'ARCP

Raphaële Bertho — maîtresse de conférences en Arts à l'Université de Tours et membre du laboratoire InTRu (EA 6301)

Sylvie Bétard — co-directrice de l'Augures Lab Scénogrrrrraphie

Samuel Bollendorff — photographe et réalisateur franco-luxembourgeois

Aurélia Caillot — Seconde la cheffe de service sur les sujets écologiques appliqués au quotidien de l'ARCP

Juliette-Andréa Elie — photographe préoccupée par la représentation du paysage à l'heure de l'anthropocène

Agnès Gall-Ortlik — responsable de l'Atelier de restauration et conservation des photographies de la Ville de Paris

Philippe Gassmann — président directeur général du groupe PICTO depuis 2017

Jacque Graf — photographe et co-fondateur de Divergence-Images, membre de la commission images fixes de la SCAM

Valérie Anne Le Meur — productrice PAM

Elisabeth Hy — productrice PAM

Stéphanie Retière-Secret — directrice du Festival Photo La Gacilly

Marie Robert — conservatrice en chef au musée d'Orsay, photographie et cinéma

Sébastien Rouchon — président de Rouchon Paris, co-président du Groupe de Travail « Production d'Image Durable » au sein de l'association Paris Good Fashion

Isabelle Journo Severi — productrice photo et vidéos au sein de Général Pop - BETC

Dominique Versavel — archiviste-paléographe, conservatrice de la photographie moderne au département des Estampes et de la photographie de la Bibliothèque nationale de France

ANNEXES LES ATELIERS THÉMATIQUES

RECONNAISSANCE – 12 janvier 2023

Quels sont les moyens les plus efficaces pour améliorer la reconnaissance de la valeur de la photographie ?

L'atelier se concentre sur les enjeux entourant la reconnaissance de la valeur de la photographie, en examinant diverses pistes pour valoriser le travail des photographes, éduquer le public, et renforcer la reconnaissance professionnelle. Les discussions explorent des solutions telles que la création de chartes et labels, l'éducation à l'image, la sensibilisation aux droits d'auteur, et la création d'une plateforme ou d'un espace d'échanges et de ressources pour les photographes et les professionnels qui les accompagnent dans leur parcours. Cet atelier vise à améliorer la visibilité, la compréhension et la valorisation du métier de photographe tout en considérant la diversité des pratiques photographiques.

Co-piloté par **Vincent Marcilhacy** — co-fondateur de The Eyes Publishing, maison d'édition et société de conseil dans le domaine de la photographie et de l'édition et directeur de Picto Foundation, **Éléonore Charrey** — agent de photographes, spécialisée dans la commande publicitaire, Présidente des Agents Associés.

Participant·es :

Patricia Morvan — co-directrice de l'Agence Vu, responsable projets culturels

Éric Karsenty — rédacteur en chef de Fisheye Magazine

Emmanuelle Halkin — commissaire du Festival Circulations

Pierre Ciot — auteur photographe, Président de la Saïf

Riccardo Moreno — auteur photographe, ancien professeur aux Gobelins, section photo

Marie Magnier — co-directrice artistique de la Galerie Les Filles du Calvaire

Patrick Tourneboeuf — auteur photographe, membre du collectif Tendance Floue

Claire Curt — auteur photographe spécialisée dans la commande Life style, décoration

Jacques Hémon — journaliste et analyste du marché de la photographie, créateur de l'Observatoire des professions de l'image

Chritian Gattinoni — critique d'art, auteur photographe, co-fondateur de la revue en ligne la critique.org

Valentin Heinrich — directeur éditorial de l'Observatoire de l'art contemporain

Sabrina Ponti — agent de photographes et conseil en mécénat culturel, co-présidente des Filles de la photo

Animée par **Caroline Bertholier** — Modus Vivendi coaching gouvernance et médiation

DROIT D'AUTEUR – 18 & 19 janvier 2023

Comment promouvoir une meilleure protection des droits d'auteur dans le domaine de la photographie auprès des auteurs et des utilisateurs d'images, tout en garantissant des rémunérations justes pour les auteurs et en relevant les défis posés par l'évolution numérique ?

Les ateliers sur le droit d'auteur dans la photographie ont abordé un éventail de défis et de questions clés liées à la rémunération des photographes. Comment les photographes se forment-ils en matière de droit d'auteur ? Quels sont les réflexes des photographes pour faire valoir leurs droits d'auteur quand ces derniers sont bafoués ou

ANNEXES LES ATELIERS THÉMATIQUES

contestés ? Quid du droit d'auteur sur Internet et les réseaux sociaux ? Comment protéger ses œuvres sur internet ? Quels moyens sont actuellement mis en place par les photographes et quels nouveaux moyens envisageables ?

Co-piloté par **Pierre Ciot** (SAIF), **Florine Garcin** (SAIF), **Marine Bernier** (ADAGP), **Justine Bras** (ADAGP) et **Ericka Weidmann** (CLAP).

Participant·es :

Pierre Barbot — comité de direction pôle photo — ETPA

Matthieu Baudeau — président — UPP

Justine Bras — juriste — ADAGP

Éléonore Charrey — agent de photographes, spécialisée dans la commande publicitaire, Présidente des Agents Associés

Pierre Ciot — photographe — SAIF

Frédérique Founès — présidente du CLAP et fondatrice de l'agence Signatures

Wilhelmina Huguet — juriste — SAIF

Daphné Juster — avocate

Florence Levillain — photographe

Pierre-Yves Mahé — directeur école Spéos

Marie Moulin — acheteuse d'art

Stéphanie de Roquefeuil — directrice des affaires juridiques — UPP

Lucie Sassi — vice-présidente — UPP

Steven Wassenaar — photographe SCAM et membre commission formation afdas

STATUTS — 18 mars 2023

Quelle évolution des statuts face à la pluriactivité ?

L'atelier a mené une réflexion sur des statuts qui s'adaptent à la réalité de notre métier, permettant des ponts entre les différentes pratiques et une perméabilité juridique et fiscale. Être photographe c'est travailler sur plusieurs modèles de la photographie (presse, droit d'auteur, artisan, intervenant). Le passage entre les différents statuts est possible mais complexe, et source d'une précarisation du fait des difficultés administratives engendrées.

Piloté par **Matthieu Baudeau** — président UPP

Participant·es :

Marie Aurore de Boisdeffre — ministère de la Culture, DGCA, Délégation aux politiques professionnelles des artistes auteurs

Gilles Galoyer — artiste auteur,

Arnaud Camboulives — 2S2A, Responsable de la communication

Lizzie Sadin — photojournaliste

Sandrine Ayrole — ministère de la Culture, DGCA, Département de la photographie

Éric Delamarre — photographe, formateur

Philippe Bachelier — photojournaliste, formateur, tireur, administrateur de l'UPP

Joëlle Verbrugge — avocate et photographe

Matthieu Baudeau — président de l'UPP

Stéphanie de Roquefeuil — directrice des affaires publiques et juridiques de l'UPP

ANNEXES LES ATELIERS THÉMATIQUES

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE — 6 décembre mars 2023

Comment l'arrivée massive et incontrôlée de l'intelligence artificielle générative dans le domaine de la photographie redéfinit-elle les pratiques professionnelles, les engagements éthiques des acteurs, et la perception de la transparence dans la création, la diffusion et la rémunération des images générées par l'IA ?

L'atelier mené s'est concentré sur l'impact de l'IA dans les industries culturelles et créatives, en mettant l'accent sur la photographie. Plutôt que d'explorer les implications sociétales de cette révolution technologique, notre approche se focalise sur les transformations à prévoir dans les métiers de la photographie, considérant la puissance et la rapidité d'apprentissage de l'IA. Il s'agit d'anticiper et de comprendre les transformations profondes induites par l'IA dans l'écosystème de la photographie, tout en favorisant une approche collaborative et éthique de son utilisation.

Co-piloté par **Marine Bernier** — adjointe à la Responsable du Service Répertoire, en charge du Pôle Action culturelle ADAGP, **Lilia El Golli** — auteur Photographe, secrétaire générale UPP, **Florine Garcin** — responsable de la communication et de l'action culturelle pour la SAIF

Participant·es :

Adrien Basdevant — avocat associé et co-fondateur d'Entropy, membre du Conseil National du Numérique (CNNum)
Valérie-Laure Benabou — professeure de droit privé à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (Paris-Saclay)
Justine Bras — juriste à l'ADAGP - Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques - depuis octobre 2021
Sarah Cledy — Government Affairs & Public Policy chez Google
Anne-Charlotte Compan — photo-journaliste qui enseigne à Sciences Po en Master 1 photo-journalisme et intervient sur le photo-journalisme auprès de lycéens. Membre du Syndicat national des journalistes (SNJ)
Gilles Courtinat — journaliste à L'Oeil de l'info. Auteur d'une grande enquête sur l'Intelligence Artificielle et la photographie pour ce média
Christophe Eon — fondateur du laboratoire photo Janvier et fondateur de CLEVERIZE - société de post-production photographique 3.0
Frédérique Founès — co-fondatrice et directrice de l'agence Signatures, maison de photographes.
Antoine Kimmerlin — directeur éditorial de l'Agence MYOP
Caroline Lagayette — Strategic Partner Manager chez Google
Alexandre Lavallée — Chief Prompt Engineer à Passeport IA, organisme de formation spécialisé dans l'IA générative.
Arnaud Lévènes — fondateur et responsable de la résidence de création photographique La Capsule au Bourget.
Thierry Meneau — chef du service photo de Les Échos
Florence Moll — agent de photographes et d'artistes visuels. Fondatrice de l'agence FMA Le Bureau. Co-fondatrice de l'association Les Filles de la Photo
Valérie Paumelle — agent de photographes et commissaire d'exposition du prix photographique Objectif Femmes. Fondatrice de l'agence VP Agent et vice-présidente des Agents Associés.
Sabrina Ponti — agent de photographes et conseil en mécénat culturel. Co-présidente de l'association Les Filles de la Photo
Yann Philippe — photographe et retoucheur. Directeur général de FLOWIM (photographie & post-production). Enseignant image et nouvelles technologies aux Gobelins. Vulgarisateur, formateur et créateur I.A. génératives.
Stéphanie de Roquefeuil — directrice des affaires publiques et juridiques de l'UPP
Éric Tordjeman — responsable des partenariats industriels de l'Institut DATAIA

ANNEXES LES TABLES-RONDES

LES ATELIERS THÉMATIQUES DES RESTITUTIONS PUBLIQUES DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PHOTOGRAPHIE

Nous remercions vivement l'ADAGP de nous avoir accueillis.

INTRODUCTION AUX ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA PHOTOGRAPHIE

Introduction des États généraux de la Photographie par **Pierre-Olivier Deschamps** — photographe et membre de la commission photographie de l'ADAGP, et **Sabrina Ponti** et **Raphaële Bertho** — les co-présidentes de l'association Les Filles de la Photo.

TABLE-RONDE DROIT D'AUTEUR

Quelles mesures pour un meilleur respect du droit d'auteur ?

Comment promouvoir une meilleure protection des droits d'auteur dans le domaine de la photographie auprès des auteurs et des utilisateurs d'images, tout en garantissant des rémunérations justes pour les auteurs et en relevant les défis posés par l'évolution numérique ?

Les ateliers sur le droit d'auteur dans la photographie ont abordé un éventail de défis et de questions clés liées à la rémunération des photographes. La méconnaissance et le non-respect du droit d'auteur des photographes par les commanditaires sont des problèmes majeurs. L'information et l'éducation aux droits d'auteur, des professionnel·les sont insuffisantes. La rémunération des photographes dans les secteurs de la presse et de l'édition, du corporate et du culturel, la demande de diversification de leurs compétences, les pressions et les exigences des commanditaires sont des sujets majeurs

Une table ronde modérée par **Ericka Weidmann** — journaliste et fondatrice de 9 Lives magazine et coordinatrice du CLAP.

Co-piloté par **Pierre Ciot** (SAIF), **Florine Garcin** (SAIF), **Marine Bernier** (ADAGP), **Justine Bras** (ADAGP) et **Ericka Weidmann** (CLAP).

Participant·es table-ronde :

Frédérique Founès — présidente du CLAP

Justine Bras — juriste ADAGP

Pierre Ciot — journaliste, auteur, photographe, vice-président de la SAIF

ANNEXES LES TABLES-RONDES

TABLE-RONDE CREATION

Quel accompagnement de la création photographique dans les étapes de recherche et d'expérimentation ?

Quels sont les moyens, les espaces de collaboration et les dynamiques d'accompagnement des photographes pour la recherche et l'expérimentation ? Dans cet atelier, la position du photographe a été questionnée dans sa relation avec les différents acteurs de l'écosystème de la création contemporaine (prescription, légitimité, reconnaissance). De l'importance de la genèse des projets (recherche, documentation, développement), de la nécessité de rencontrer et de fédérer un certain nombre de partenaires divers et complémentaires, de définir et distinguer les moyens nécessaires à la création, apprécier la variété des écritures et mieux appréhender les modalités possibles de leur valorisation.

Une table ronde modérée par **Christine Coste** — journaliste au Journal des Arts.

Co-piloté par **Erika Negrel** — secrétaire Générale du Réseau Diagonal depuis 2017, et **Sabrina Ponti** — co-présidente des Filles de la Photo depuis janvier 2021 et est agent de photographe et conseil en mécénat culturel.

Participant-es table-ronde :

Philippe Guionie — directeur de la Résidence 2+1 à Toulouse

Marion Hislen — responsable du Fonds de soutien à l'ADAGP

Arthur Mercier — photographe documentaire

Dominique Sagot-Duvauroux — économiste, professeur émérite à l'université d'Angers

TABLE-RONDE STATUTS

Quelle évolution des statuts face à la pluriactivité ?

Artiste-auteur, artisan, photographe salarié..., comment s'y retrouver ? L'atelier a mené une réflexion sur des statuts qui s'adaptent à la réalité de notre métier, permettant des ponts entre les différentes pratiques et une perméabilité juridique et fiscale. Être photographe c'est travailler sur plusieurs modèles de la photographie (presse, droit d'auteur, artisan, intervenant). Le passage entre les différents statuts est possible mais complexe, et source d'une précarisation du fait des difficultés administratives engendrées. Une table ronde modérée par Jacques Hémon - journaliste et analyste du marché de la photographie.

Piloté par **Matthieu Baudeau** — président UPP

Participant-es table-ronde :

Aurélien Catin — auteur et membre du collectif La Buse

Stéphanie Lacombe — photographe auteur & pratique transmission éducation aux images

Stéphane Lagoutte — co-fondateur MYOP

Stéphanie de Roquefeuil - directrice des affaires publiques et juridiques de l'UPP - Union des Photographes Professionnels

ANNEXES LES TABLES-RONDES

TABLE-RONDE RECONNAISSANCE

Quelle valorisation pour le travail du photographe ?

Quels sont les moyens les plus efficaces pour améliorer la reconnaissance de la valeur de la photographie ? Quelles idées pour valoriser le travail des photographes, éduquer le public et renforcer la reconnaissance professionnelle ? Les discussions explorent des solutions telles que la création de chartes et labels, l'éducation à l'image, la sensibilisation au droit d'auteur. Elles évoquent la création d'une plateforme, d'un espace d'échanges et de ressources pour les photographes et les professionnel·les qui les accompagnent dans leur parcours. L'objectif est d'améliorer la visibilité, la compréhension et la valorisation du métier de photographe tout en considérant la diversité des pratiques photographiques.

Une table ronde modérée par **Anaïs Viand** — journaliste indépendante.

Co-piloté par **Vincent Marcilhacy** — co-fondateur de The Eyes Publishing, maison d'édition et société de conseil dans le domaine de la photographie et de l'édition et directeur de Picto Foundation, **Éléonore Charrey** — agent de photographes, spécialisée dans la commande publicitaire, présidente des Agents Associés.

Participant·es table-ronde :

Claire Curt — auteur Photographe

Vincent Marcilhacy — co-fondateur de The Eyes Publishing

Emilia Genuardi — Founding Director, Curator salons A PPR OC HE & unRepresented

TABLE-RONDE ÉCOLOGIE

Quelles mesures prendre pour développer des pratiques éco-responsables ?

Comment mesurer l'impact écologique des pratiques professionnelles liées à la photographie, le réduire et inciter à l'éco-responsabilité ? L'atelier s'est concentré sur les mesures de l'impact environnemental, les stratégies de réduction de cet impact et les moyens d'encourager l'éco-responsabilité dans les pratiques professionnelles liées à la photographie. Bien que de nombreux efforts soient déployés pour intégrer des préoccupations environnementales dans les pratiques professionnelles liées à la photographie, il est indéniable que la transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement représente un voyage complexe, s'étalant sur des années. Les actions du ministère de la Culture en faveur de l'écologie visent à mettre en place des politiques publiques, à sensibiliser et à encourager la collaboration entre les acteurs culturels. La réflexion actuelle cherche à briser les silos, cartographier les partenaires potentiels, et inciter à l'éco-responsabilité. Pour les photographes, comme pour l'ensemble de la communauté professionnelle, l'objectif est de mesurer et réduire leur impact écologique, tout en favorisant des pratiques plus durables dans leur domaine.

Co-piloté par **Raphaële Bertho** — co-présidente des Filles de la Photo (2024-2021) et **Isabelle Journo-Severi** — productrice – GENERAL Pop

ANNEXES LES TABLES-RONDES

Une table ronde modérée par **Alexandre Hérault** — fondateur du studio de création Écran sonore.

Participant·es table-ronde :

Sylvie Bétard — éco-conseillère et formatrice en économie circulaire et co-directrice de l'Augures Lab
Scénographie

Samuel Bollendorff — photographe et réalisateur

Agnes Gall Ortlik — responsable de l'ARCP (Atelier de restauration et conservation des photographies)/Direction des Affaires culturelles/Sous-direction du Patrimoine et de l'Histoire

Jacques Graf — photographe

TABLE-RONDE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE Quelle place pour l'intelligence artificielle ?

Comment l'arrivée massive et incontrôlée de l'intelligence artificielle (IA) générative dans le domaine de la photographie redéfinit-elle les pratiques professionnelles, les engagements éthiques des acteurs, et la perception de la transparence dans la création, la diffusion et la rémunération des images générées par l'IA ? L'atelier mené s'est concentré sur l'impact de l'IA dans les industries culturelles et créatives, en mettant l'accent sur la photographie. Plutôt que d'explorer les implications sociétales de cette révolution technologique, notre approche se focalise sur les transformations à prévoir dans les métiers de la photographie, considérant la puissance et la rapidité d'apprentissage de l'IA. Il s'agit d'anticiper et de comprendre les transformations profondes induites par l'IA dans l'écosystème de la photographie, tout en favorisant une approche collaborative et éthique de son utilisation.

Une table ronde modérée par **Gilles Courtinat** — journaliste.

Co-piloté par **Marine Bernier** — adjointe à la responsable du Service Répertoire, en charge du Pôle Action culturelle ADAGP, **Lilía El Golli** — auteur photographe, secrétaire générale UPP, **Florine Garcin** — responsable de la communication et de l'action culturelle pour la SAIF

Participant·es table-ronde :

Éric Tordjeman — « responsable des partenariats industriels Institut DATAIA »

Thierry Meneau — chef du service photo des Echos quotidien

Emmanuel Perret — fondateur d'une Agence Photo événementielle & Photographe

Florence Moll — agent de photographes / Dir FMA Le Bureau

Thierry Maillard — directeur juridique de l'ADAGP

Wilhelmina Huguet — adjointe au directeur général de la SAIF - Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe

ANNEXES
LES TABLES-RONDES

CONCLUSION – Quelle perspectives pour les états généraux de la photographie ?

Modéré par toutes les structures des États généraux de la Photographie.

QR Code des Journées des restitutions publiques des États généraux de la Photographie.

Lundi 18 mars 2024



Mardi 19 mars 2024

